Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 18 Sfar 1447
12 Août 2025

N° 116

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **4083**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **4084**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **4087**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **4093**
Homologation de résolutions **4095**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **4096**
Avis aux créanciers **4097**
Convocations
Sociétés anonymes **4099**
Autres sociétés **4102**
Actes Administratifs
Avis au public **4102**
Divers
Avis au public **4104**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
Banque de Tunisie **4105**
L'Arab Financial Consultants **4116**
Attijari Intermédiation **4117**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Société civile « al arich Kasserine »

Nom de la société à constituer : société civile locale «al arich pour service agricole et production d'huile d'olive»

Type d'entreprise : local

Le montant du capital de la société susceptible d'être souscrit : 10 000 mille dinars.

L'adresse prévue du siège social : al arich Kasserine

L'objet de la société : l'objet de cette société civile locale

• Production huile d'olive

• Soutien au agricole

• Elevage des vaches et production du lait

• Distribuer la production

La durée de l'entreprise //99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statut model du 27/05/2025 au tribunal de première Instance de Kasserine sous le numéro 27

Le nombre d'actions souscrit à payer 1000 actions pour 10 000 dinars

La valeur d'actions à émettre : 10 dinars pour une action

Conditions liées à la répartition des convois et à la constitution d'une épargne dans le cas où l'entreprise réalise des bénéfices nets ou des excédents à partir de la fin de chaque exercice comptable.

Un pourcentage de 15% est alloué sous forme d'épargne obligatoire Jusqu'à a atteindre 50% du capital de la société locale civile sont alloués à des activités sociales culturelles et 20% environnementales.

Les bénéfices ou surplus restants pourront être distribués dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par la décision de l'assemblée générale.

Elle Investit les excédents dans le développement de l'entreprise.

Listes des comités de fondateurs :

1/ Ali Naddari tel : 24175893

2/ Rabiih Madaini tel : 22626468

3/ Ibtihel Sahli tel : 50184063

4/ bilel Naddari tel : 25336862

2025R02213SODB1

Constitution d'une société communautaire

- Nom de l'entreprise : Société Citoyenne locale « Al ITQAN »

- Montant du capital de souscription: Dix Milles dinars (10.000 dinars)

- Adresse du siège social prévu: Chaiba Ksar Mahadha, Benikhedache Médenine.

- Objet de la société : élevage et développement des produits animaux, production agricole pastorale et irriguée, équipements commerce et commercialisation.

- Durée : 99 ans

- Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation : 08/07/2025 au Tribunal de première instance De Médenine sous N° 31.

- Nombre d'action à souscrire et montant à verser immédiatement : 50 actions pour 10 000 dinars.

- Valeur nominale des quotas à émettre : Deux cents dinars par action (200 dinars)

- Fondateurs:

Président : Ali Mahdhaoui CIN : 03436502

Secrétaire général : Dhaou Hamrouni CIN : 08816140

Trésorier : Mohamed Romdhane CIN : 05762304

Membre : Abdelwaheb Baroudi CIN : 05728040

Membre : Jad Zammouri CIN : 08618040

2025R02330SODB1

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMUNAUTAIRE

• Nom de l'entreprise : Société Citoyenne Locale Agricole ALEZZDIHAR Ragouba Gharbiya

• Montant du capital de souscription : Dix Milles dinars (10.000 dinars)

• Adresse du siège social prévu : RAGOUBA OUEST SIDI MAKHLOUF MEDENINE.

• Objet de la société : Elevage et développement des produits animaux" production agricole pastorale et irriguée" commercialisation.

• Durée : 99 ans

- Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation : 24/07/2025 au Tribunal de première instance De Médenine sous N° : 36

Nombre d'action à souscrire et montant à verser immédiatement : 50 actions pour 10000 dinars

- Valeur nominale des quotas à émettre : Deux cents dinars par action (200 dinars)

• Fondateurs :

• Président : Sami Glei CIN : n° 09102240

• Membre : Khaled Nouadhria CIN : n°09105527

• Membre : Mohamed Sanai CIN : n° 05063834

• Membre : Abdesalem Nouma CIN : n° 08609372

• Membre : Farhat Dhib CIN : n° 057071906

• Membre : Mohamed Atoui CIN : n° 03571698

2025R02359SODB1

Constitution d'une Société mutuelle régionale

Conformément aux dispositions du décret - loi n°30 de l'année 2022 relative aux sociétés mutuelles dont :

- Le nom social de la société à constituer : la société régionale "Pole Kairouan"

- Nature juridique : Mutuelle régionale

- Secteur d'activité : Agricole

- Zone d'intervention : gouvernorat de Kairouan couvrant toutes les délégations du gouvernorat.

- Adresse du siège social : Kairouan Avenue Haj Jem

- Objectif : Evaluation et vente des produits agricoles et artisanaux au gouvernorat de Kairouan.

- Durée : 99 ans

- Date et lieu de dépôt du projet du statut: le dépôt du statut a eu lieu le 23/04/2025 au greffe du tribunal de première instance de Kairouan.

- Montant du capital social souscrit :

Vingt mille dinars : 20.000 dinars

- Le complet des parts souscrit et le montant exigible : 50 parts sociales d'un montant de 20 mille dinars.

- La valeur nominale des parts à émettre : 400 D la part.

- Les fondateurs :

1- Fathia Ghannem

2- Sonia Amiri

3- Mohamed Dhia Jebnouni

4- Khawla Sbiri

5- Abed Elkader Ameri

6- Rabii Sebri

7- Chayma Dhuibi

- Le président du conseil de direction : Mme Ghannem Fethia a été élue pour une durée d'une année pour diriger numéro de contact : 29407277

- Le droit à l'adhésion: chaque habitant de région remplissant les conditions de l'article 6 de loi relative aux sociétés mutuelles a le droit de demander l'adhésion à la société conformément aux statuts.

- Méthodes de convocation de l'assemblée constitutive :

Par la publication de l'avis au journal officiel et dans deux journaux quotidiens et par le dépôt au bureau du gouvernorat de Kairouan.

- Conditions relatives à la répartition des revenues et à la constitution des réserves :

En cas de réalisation de bénéfices mets aux excédents par la société citoyenne au terme de chaque exercice comptable :

- Une part de 15 % est affectée à des réserves obligatoires sous formes d'épargne jusqu'à atteindre un plafond de 50 % du capital de la société

- Une part de 20 % est affectée à des réserves obligatoires sous formes d'épargne jusqu'à atteindre un plafond de 50 % du capital initial de la société

- Une part de 20 % est affectée aux activités sociales culturelles et environnementales.

- Le reste des bénéfices aux excédents peut être réparti entre les citoyens aux actionnaires dans la limite de 35 % par décision de l'assemblée générale.

- La part bancaire provenant de la souscription sera déposée auprès de l'établissement bancaire Banque Tunisien de Solidarité agence Kairouan.

- Le montant reste de la souscription sera versé par les nouveaux adhérents à la fin de 3 mois suivant la publication de l'avis au journal officiel.

2025S00995SODB1

Constitution d'une société communautaire

. Dénomination : Société Communautaire Locale Dar Elbey des Services de Transport Terrestre

. Type de la société : Société Communautaire locale

. Montant du Capital souscrit : 10.000 Dinars.

. Siège social : Cité Ettahrir- Enfidha

. Objet : Service de Transport Terrestre, aménagement et exploitation d'une station de transport terrestre et maintenance et réparation Auto

. Durée : 99 Ans.

. Date de dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 30/07/2025 au greffe du tribunal de première Instance de Sousse 2 sous dossier n°09/2025.

. Nombre des parts à souscrire : 50 parts

. Valeur nominale de la part : 200 dinars

. Date d'ouverture de la souscription : 25/08/2025 au siège social de la société

. Fondateur :

- Mr Abdelkarim AMARA
- Mr Fredj LAHMAR
- Mr Faycel MOSBAH
- Mr Khaled AICH
- Mr Kais AHMED
- Mr Slah AICH
- Mr Abderazek BOUZAYANE
- Mr Fethi MOSBAH
- Mr ABICH Hassen

2025S01037SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE BH LEASING

(Filiale de Groupe BH BANK) S.A au capital de 35.000.000 DT

Siège Social: Rue Zohra Faiza - Immeuble BH ASSURANCE Centre Urbain Nord - Tunis Mahrajène 1082

Identifiant unique: 0587756X

Nomination d'un Directeur Général, d'une Directrice Générale Adjointe et d'un Président du Conseil d'Administration

En vertu du PV du Conseil d'Administration de la BH LEASING du 22 Juillet 2025, enregistré à la Recette des Finances de Charguia en date du 28 juillet 2025 sous le N°25808792 quittance n° M094218 déposé au Registre National des Entreprises le 29 Juillet 2025 sous le n° 2025155340, il a décidé de nommer:

• Monsieur BRAHIM AMMAR en tant que Directeur Général.

• Madame Thouraya M'ZOUGHI en tant que Directrice Générale Adjointe.

• Monsieur Mohamed MABROUK en tant que Président de Conseil d'Administration.

Et ce à compter du 28 juillet 2025.

2025R02280SANB2

NOTICE

ELECTRO DIESELTUNISIE S.A.

Augmentation du capital de 6 000 000 Dinars à 7 999 800 Dinars

Dénomination sociale: ELECTRO DIESEL TUNISIE.

Forme Juridique: S.A.

Montant du capital social: 6 000 000 DT

Adresse du siège social: Route Z4 Jebel Jeloud 1009 Tunis

Objet social: Achat, vente et Importation de matériel agricole et annexe, matériel industriel, travaux publics, transport et industries diverses ainsi que les ensembles et pièces de rechange s'y rapportant.

Durée: 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation: Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09 juillet 2025 ayant décidé l'augmentation du capital a été déposé le 23/07/2025 au Registre National des Entreprises sous le n° AC01932025.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de la souscription à la société Ulysse SICAR, cette augmentation de capital se fera par apport en numéraire de la société Ulysse SICAR d'un montant de 1 999 800 DT et l'émission de 3 333 nouvelles actions de 600 dinars chacune à libérer totalement à la souscription.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation de capital sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès de la BIAT agence Habib Bourguiba, sous le N° 0800300051320 1256517.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires: tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription: le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R02281SANB2

Tunisian Clinlc Alyssa

Société anonyme au capital de 2 700 000 dinars

Siège social : Rue du Lac Leman, 1053 - les berges du lac –Tunis

RNE : 0615319N

1- Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/07/2025 enregistré à la Recette des Finances le lac à Tunis le 14/07/2025 sous le n° M080555, enregistrement n° 25706093, les actionnaires ont décidé:

- De renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une durée de trois années: Mr Elyes Ben Sedrine, Mr Mounir Ghariani et Mme Selma Zeaibi.

- De désigner Mme Hayet Labidi en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois années.

2- Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 10/7/2025 enregistré à la Recette des Finances le Lac, Tunis le 14/07/2025 sous le n° M080545, enregistrement n° 25706092, les administrateurs ont décidé de renouveler le mandat de Mr Elyes Ben Sedrine, Président Directeur Général de la société pour la durée de trois années avec les mêmes pouvoirs.

3- Un exemplaire des deux P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 23/07/2025 et dossier n° 2025152585.

2025R02327SANB2

Société Marja de Développement de l'élevage et de l'agriculture SMADEA

S.A au capital de 18 835 254 dinars

Mat .CNSS : 068424 -39

Siège Social: El Marja (1) Bousalem

Selon PV du conseil d'administration numéro 5 compagne 2024/2025 réunie le 02/07/2025, enregistré à la recette de finance de Bousalem le 07/07/2025 sous le N° 25701271, quittance n° M038460, et dont un exemplaire original a été déposé au Registre National des Entreprises bureau de Jendouba le 01/08/2025 et selon dossier déposé sous le numéro 2025158135.

- Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Halim Ben Haj Salah nouveau Directeur Général de SMADEA pour 3 ans renouvelables à partir de 01/08/2025 et lui délègue tous les pouvoirs accordés au président Directeur Général.

2025R02331SANB2

Renouvellement des mandats des administrateurs, du Président Directeur Général et du Commissaire aux Comptes

SOCIETE DE GESTION DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS

(SOGEDIP)

S. A. au capital de 5.400.000 D.

Siège social: 2, rue Sahab Ibn Abbad 1002 Tunis Belvédère

I. U. : 1279257Y

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 2025, enregistré à la Recette des Finances, Cité Mahrajane - 1082 Tunis, le 23 juillet 2025, sous le N° 25703756 - quittance n° 44689, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, sous le n° 2025156008 en date du 30 juillet 2025, il a été décidé de :

• Renouveler le mandat des membres du conseil d'administration pour une nouvelle durée de trois années, qui

prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Le conseil d'administration est ainsi constitué:

• La Banque Internationale Arabe de Tunisie

• La Compagnie d'Assurances ASTREE

• Mme Selima BENSAID LAKHOUA

• Monsieur Saïd DRIRA

• Monsieur Lotfi REBAI

• Monsieur Mohamed Said BENSAID

• Renouveler le mandat de la SACOM en tant que Commissaire aux comptes pour une durée trois ans qui expirera le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 11 juillet 2025, enregistré à la Recette des Finances, Cité Mahrajane - 1082 Tunis, le 23 juillet 2025, sous le N° 25703755 – quittance n° 44687, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, sous n° 2025156008 en date du 30 juillet 2025, il a été décidé de renouveler le mandat du Président Directeur Général, Madame Selima BENSAID LAKHOUA pour la durée de son mandat d'administrateur de trois ans, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont déjà été conférés.

2025402759SANB2

Renouvellement des mandats des Administrateurs et nomination d'un Commissaire aux Comptes

Copco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social: 40 Rue du 18 Janvier 1952-1001 Tunis

IU: 1153383K

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2025, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 29 Juillet 2025, sous le n° 25802621, quittance n° M061041, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 4 août 2025, sous le n° 2025158763 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit:

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027 :

- Monsieur Selim Elloumi.

- Monsieur Zied Elloumi.

- Monsieur Kays Elloumi.

- La nomination de Monsieur Abdelkrim Friga en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025402768SANB2

LE GROUPEMENT POUR L'INFORMATIQUE

Société Anonyme au capital de 500 000 dinars

Siège social: 3, avenue Louis Braille - 1002 TUNIS Immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0645176H

Suivant le P.V. de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 Août 2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des Actes de Sociétés le 1er Bureau Tunis le 6 Août 2025, Quittance n° 6378, enregistrement n° 25702809 déposé au registre national des entreprises le 7 Août 2025 sous le n° 2025159767) les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société LE GROUPEMENT POUR L'INFORMATIQUE et ont nommé Monsieur Lotfi Guidera liquidateur pour une durée d'une année et ont fixé le siège de la liquidation au 39 avenue du Japon Montplaisir Tunis.

2025402797SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

« TUYAUPLAST Sté de fabrication de Tuyaux et Citernes»

S.A.R.L AU CAPITAL DE 3. 778.000 DINARS

SIEGE SOCIAL: RTE DE TOZEUR KM3-GAFSA

U.I :0047796B

I.CNSS: 00113188-86

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2024, enregistré à la R.F Gafsa, le 7 Juillet 2025 Quittance N° M039476 sous le numéro: 25805952, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 18 Juillet 2025, sous le numéro : 2025151144

Il a été décidé :

-Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2025R02286SRLB2

«TUYAUPLAST Sté de fabrication de Tuyaux et Citernes»

S.A.R.L AU CAPITAL DE 3. 778.000 DINARS

SIEGE SOCIAL: RTE DE TOZEUR KM3-GAFSA

U.I :0047796B

I.CNSS: 00113188-86

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Juin 2025, enregistré à la R.F Gafsa, le 7 Juillet 2025 Quittance N° M039474 sous le numéro: 25805951, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 18 Juillet 2025, sous le numéro : 2025151144

Il a été décidé :

-Approbation des états financiers de l'exercice 2024

-Renouvellement de mandats de gérants.

2025R02287SRLB2

Société De Gestion Immobilière

«SGI»

S.A.R.L AU CAPITAL DE 1 800.000 DINARS

SIÈGE SOCIAL: LOT N°71, RUE CHEBEDDA Z.I M'GHIRA

M.F: 1252504C

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2025 enregistré à la R.F. Fouchana le 15 juillet 2025 Quittance N° M076265 sous le numéro: 25703131, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 18 Juillet 2025 sous le numéro: 2025151108.

Il a été décidé:

-Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

2025R02288SRLB2

Société PLACOPLAST S.A.R.L

AU CAPITAL DE 2 364.000 DINARS

SIÈGE SOCIAL: LOT N° 71, Z.I. MGHIRA 1- FOUCHANA- TUNIS

I.U: 0884346N

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2025 enregistré à la R. F. Fouchana le 4 Juillet 2025 Quittance N° M072658 sous le numéro: 25702989. dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date 18 Juillet 2025 sous le numéro: 2025151133.

Il a été décidé:

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2025R02289SRLB2

Société LA BARRIERE S.A.R.L

AU CAPITAL DE 1 000.000 DINARS

SIEGE SOCIAL: LOT N°130, Z.I M'GHIRA- FOUCHANA

M.F: 1149052N

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2025, enregistré à la R. F. Fouchana, le 15 Juillet 2025 Quittance N° M076260 sous le numéro: 25703130. dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 22 Juillet 2025 sous le numéro: 2025151862,

Il a été décidé:

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

Renouvellement des mandats des gérants.

2025R02290SRLB2

Le liquidateur - Dissolution définitive de la société et radié

«MAXULA INTERNATIONAL TRADE COMPANY»

S.A.R.L au capital de 150 000 DT

Siège Social : 43 Rue de l'énergie Charguia 1 - 2035 - Tunis

Matricule Fiscal : 1634834S/A/M/000

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/04/2025, enregistré à la Recette des finances Charguia à Tunis, le 07/04/2024 sous le N° 25503759, Quittance N° M050843, et déposé au registre national des entreprises à Tunis, en un seule exemplaire, le 22/04/2025 et 03/06/2025 sous le N°202529439 et 202542180, il a été décidé de disculper le liquidateur, dissolution définitive de la société et radié.

2025402774SRLB2

Disculper le liquidateur - Dissolution définitive de la société et radié

«MAXULA TRADE COMPANY»

S.A.R.L au capital de 1 000 DT

Siège Social: 43 Rue de l'énergie Charguia 1 - 2035 - Tunis

Matricule Fiscal : 1634462J/A/M/000

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/04/2025, enregistré à la Recette des finances Charguia à Tunis, le 07/04/2024 sous le N° 25503760, Quittance N° M050844, et déposé au registre national des entreprises à Tunis, en un seule exemplaire, le 22/04/2025 et 27/05/2025 sous le N°202529438 et 202539912; il a été décidé de disculper le liquidateur, dissolution définitive de la société et radié.

2025402775SRLB2

Renouvellement Des Fonctions de la Gérante

HBB DESIGN

Sarl au capital social de 10.000 Dinars

Siège Social : Local n° 2, Zone Industrielle les Berges du Lac n° 2046 Sidi Daoud, La Marsa, Tunis

IU : 1792299X

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 juin 2025, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 2 juillet 2025, sous le n° 25802332, quittance n° M055333, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 5 août 2025, sous le N° 2025159009, il a été décidé, à l'unanimité, le renouvellement des fonctions de la Gérante de la société. Madame Hajer Ben Bouzid pour une durée de trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027.

2025402795SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Beb Suika, le 28-05-2025 suivant reçu M0411761, les héritiers du feu

Mahfoud Selmi mandaté par monsieur Mohamed Ali Selmi, ont vendu la totalité du fonds de commerce exploite en tant que salon de coiffure sis au 22 bis rue de Beb Sadoun - Tunis ,à madame Najla Hosni épouse Tiwa .

Les éventuelles oppositions doivent être parvenir à L'adresse du local vendu, et à l'adresse du mandataire sis à rue Amilcar - Tunis dans les délais rigoureux. Sachant, qu'une copie de cette annonce, a été insérée aux journaux Assabah et Le Temps du 18/07/2025.

2025R02218FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 17/11/2022 enregistré à la recette des finances de Fouchena en date du 03/12/2024, N° de quittance M111235 N° d'enregistrement 24205365, Mme Nawres Bent Mohamed ben Hédi Manoubi a vendu à Mme Amira Bent Sliman Ben Amara Hamza, La totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, destiné Garderie scolaire, dans le local sis 03 rue marché de gros cité Nazaha 3 Mhamdia Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 30/07/2025

2025R02242FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente signé et enregistré à la recette des finances Soliman en date du 30/07/2025, n° de quittance M049136, n° d'enregistrement 01904, Houda bent Jaafer ben Amor Elmanssi a vendu à Nour el Houda Bent Essedek Elmerghni, tout le fonds de commerce sis à Takssim Mdeghi Soliman, exploité en jardin d'enfant sous le nom Ahla zaharat, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de Maitre Said Souid Avocat sis à Avenue Mohamed 5 immeuble Meryem 2 étage Grombalia, sont recevables pendant vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal « Echourouk» du 01/08/2025.

2025R02282FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 19 Juin 2025, enregistré à la recette de finance de Houmt-souk Djerba le 17 juin 2025, reçu n° M083435, enregistrement N° 25204259, Madame Radhia fille Sadok ben Jmia CIN n°0356426, délivrée le 01 Novembre 2022 à Tunis titulaire du code fiscale N°1553656/NS a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ces éléments corporels et incorporels de 2 locaux adjacents, sis à Mellita, route de l'aéroport, en face de la mosquée sidi tahar destiné comme alimentation générale à Monsieur Jedoui Iteb titulaire de la CIN n°05075183 délivrée le 03 Mars 2020 à Tunis.

Les oppositions s'effectuent chez maitre KHALIL DHAHIR avocat à la cour d'appel sis au rue Sidi Abbes face CNAM dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cet avis à été publié au journal "le temps" de 25 juillet 2025

2025R02284FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/06/2025 enregistré auprès de la recette de finance Fouchana le 30/07/2025 enregistrement n° 25203395 quittance n° M079817 Mme Hamida Ayachi a vendu à Mr Louay Zammali la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité café 1ère catégorie « MY DREAM » sis à Cité Dababa Fouchana 2082 Ben Arous.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au jort .

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien le 05/08/2025.

2025R02285FCCC2

Avis

En vertu d'un contrat de vente signé le 23/07/2025 enregistré au registre financier avenue Tarek Ibn Zied Bizerte sous le numéro d'enregistrement M067386 du 28/07/2025, Mme· Lwiza Bouguerra a vendu l'ensemble des actifs commerciaux avec tous les éléments matériels et moraux liés aux locaux Avenue Esya Kindara elcorniche Bizerte à Kinda Siidi. Les objections seront reçu entre les mains du maitre Ahmed Nouri dans ses bureaux 1 avenue Hanoun Tunis. Dans un délai ne dépassant 20 jours à compter de la date de publication de cette vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 31/07/2025 dans les journaux Al Chourouk et Le Quotidien.

2025R02293FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il ressort d'un acte sous seing privé du 25/06/2025 enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 03/07/2025 quittance N° M072554 et enregistrement N° 25203138 que Monsieur Nizar Wesleti titulaire de la CIN N°05745623 a vendu à la Société «Chaabi Chic» représentée par son gérant Monsieur Oussama Saafi, titulaire de la carte d'identité nationale N° 11654509 la totalité du fonds de commerce, sis au local 3, 4 et 5 au rez de chausser de l'immeuble de Bouchaddakh à rue 13 Août Midoun

Djerba et effectué pour l'activité de réparation et vente de téléphone portable.

Les oppositions éventuelles se feront entre les mains du Maitre Haykel Barbouch à son bureau sis à l'avenue Habib Bourguiba Midoun Djerba, et ce dans un délai de 20 jours de son apparition au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis de vente est apparu aux journaux «Essabah» et «Le Temps» du Mercredi le 23/07/2025.

2025R02295FCCC2

Cession de fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistrer à Hammam Lif le 7 juillet 2025 quittance numéro 2520168, Najed Cherif a cédé à Habiba Boubela le fonds de commerce d'un café situé à rue Bayrem Tounsi numéro 3 hammam Hf.

Publiée au journal quotidien Al Shourouk le 22 juillet 2025. Les oppositions doivent être faites entre les mains du vendeur dans les délais.

2025R02315FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte Authentique dressé par l'huissier maitre Houda Hdiri et son assesseur maitre Moufida Sediri en date du 21/07/2025 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 22/07/2025 quittance n° M029297 page 72 n° 89 Madame Bouzaz Khemissa titulaire de la cin 02474405 délivrée le 19/09/2024 a donné à son fils monsieur Fekri Ammar titulaire de la cin 07810390 délivrée le 01/10/2024.

La totalité de ses parts du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en une Boulangerie sis à Ouerghech Galaa Ghardimaou Jendouba .

Les oppositions sont recevables entre les mains du bénéficiaire de La donation à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk »le 31/07/2025.

2025R02323FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date le 15/07/2025 enregistré à la recette des finances de Bouselem le 22/07/2025 sous N° d'Enregistrement 25201361 quittance N° M041507, Mr Ahmed ben Abdelkader Zoglami titulaire de la CIN N°07813768 délivrée le 04/04/2012 a vendu à Melle Saida Bent Ridha Ben Mohamed Weslati CIN N° 07960909 Délivrée le 03/02/2020 Demeurant à Cité Khayreddine Bouselem JENDOUBA, le fonds de commerce destiné à l'activité de station de lavage, d'entretien et de réparation de voiture sis au local rue de l'Environnement Bouselem.

Toute personne désirent faire opposition sera reçue auprès du rédacteur de l'acte Maître Ouhibi Nassira auprès de la cour d' appel dont le bureau sis à rue IBN KHALDOUN Bouselem dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la Republique Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 31 juillet 2025.

2025R02325FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 19/07/2025, enregistré à la recette des finances de Kébeli le 10/01/2022 (enreg 25203348 , quit n° M017583), Mme SAMIA JEMNI, titulaire de CIN 00634887, a vendu à Mme ALJIA MAALI, tout le F.C avec ses éléments corporels et incorporels « Un magasin qui vend divers matériaux » sis à rue des martyrs Kébili .Toute opposition devra être adressée entre les mains l'acquéreur à son adresse élu (Adresse du fonds) dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Jort.

Cette annonce a été publiée dans le quotidien «Ecchourouk » du 02/08/2025.

2025R02326FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Kalaa Soghra le 21/07/2025 sous n° 25201337, reçu n° M031402, Mr Hosni Ben Ibrahim Zorganl CIN° 09136407 a vendu à Mme Salha Bent Said Rebaii CIN° 05828766 l'ensemble du fonds de commerce destiné à la vente de fruits secs avec tous ses éléments physiques et moraux, situé à rue l'Indépendance Kalaa Soghra.

Toute oppositions est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publié le 31/07/2025 au journal le Quotidien.

2025R02328FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat commercial en date du 11 juillet 2025, enregistré à la recette des finances Mohamed Maârouf Sousse en date du 05/08/2025, sous le numéro de quittance M0690088 et le numéro d'enregistrement 25201544, M. Ayoub Ben Mokdad a vendu à Mme Doha El Kafi et Mme Wahiba Mezri la totalité, du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels, situé au local n° 4 de l'immeuble dénommé «Immeuble Essayes» sis au n° 14, rue Docteur Moreau, Sousse, exploité pour l'activité de vente de cadeaux, montres, ainsi que les produits annexes tels que les parfums, et comprenant l'ensemble de ses éléments matériels et immatériels.

Les oppositions sont recevables auprès du vendeur sis au n° 4, rue d'Angleterre, 1000 Bab Bhar, Tunis, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 07/08/2025.

2025S01025FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par maitre Selmeni Ridha immeuble Intilaka Sfax , enregistré à la recette des finances Mahres quittance n° M034506, enregistrement n° 25200972, le 20/06/2025 Mme Sondos ouran titulaire de CIN 05378175 a vendu à Mme Khaoula Belhouichet titulaire de CIN 11021942 la totalité d'un fonds de commerce consistant en une structure des études privées exploité dans le local sis à Mahres rue Habib Thameur.

Les oppositions seront acceptées dans vingt jours par la vendeuse à l'adresse d'exploitation 20 jours aprés la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 30/07/2025.

2025X01028FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 07/07/2025 enregistré à la recette des finances du lac le 31/07/2025 sous le n° 25206677 quittance n° M085524, La société GRENADINE, SARL ayant l'identifiant unique n° 0763078Q dont le siège social est sis au Berge du Lac au lac center boutique n° 1, a vendu à la STE SPINOZA DIFFUSION, SARL ayant l'identifiant unique n°1832631M, dont le siège social est sis au Centre Urbain Nord, Tour des bureaux Mezzanine, Bureau n° 3A, le fonds destiné pour la vente et la commercialisation des vêtements prêt-à-porter, avec ses éléments matériels et incorporels sis au Local n° 1 au rez-de-chaussée du complexe commercial «Lac Center» moyennant quarante mille dinars (40.000,000 DT).

Toute opposition sur le prix de la vente doit s'effectuer entre les mains du dépositaire du prix de la vente Maître Skander Feki sis au Centre urbain nord tour des bureaux, 3ème étage Bureau 10, Tunis, dans un délai n'excédant pas 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Le même avis a été publié au journal DAR ASSABAH le 02/08/2025.

2025402757FCCC2

Vente de fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 14/06/2022 enregistré à la recette de finance de RUE 2 MARS Djerba Houmt Souk le 01/08/2025 enregistrement numéro 25205008 quittance numéro M096628 Madame Monjia HADJ épouse Abdesslem titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro 06509127 ont vendu à la Société Djerba Arts de Tables SARL en cours de constitution la totalité du fonds de commerce situé à avenue Boumessouer immeuble Ben Ghorbel Houmt Souk Djerba.

les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maitre Adel Ben Nasr avocat ayant son bureau à 14 rue Hedi Nouira Tunis.

Cette annonce est parue aux journaux Al Chourouk et le Quotidien du 06/08/2025.

2025402761FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un Fonds de Commerce en date du 16/07/2025 enregistré à la Recette des Finances DEN DEN le 31/07/2025, sous n° 25202648 Quittance n° M061485, Mr Abdelaziz Ben Boubaker Belhaj Kaçem Ounich : titulaire de la CIN n° 07359414 du 09/11/2000 a vendu à la Société BOULANGERIES LA FIDELE (lU : 1670184K), en La personne de son représentant légal Mr IMED Ben Boubaker Belhaj Kaçem Ounich, titulaire de La CIN n° 07274849 du 21/01/2015, la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments matériels et immatériels sis à : route de Kef, 4,5 Denden, Mannouba, et exploité comme Boulangerie et pâtisserie au détail.

Cet avis a été publié aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN le 02/08/2025.

2025402763FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente, enregistré à la recette des Finances El Manar le 31/07/2025 sous le numéro 2522605 Quittance n° M069527. Mr : Said Kordi, titulaire de la CIN n° 03567679, a cédé et vendu avec toutes les garanties de fait et de droit à Mrs : Iheb Kouki, titulaire de la CIN n° 12356022 et Achref Ghazouani, titulaire de la CIN n° 07969761, la totalité du Fonds de commerce «Vente de Fruits Secs» avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis à 56 Rue 6782 cité Iben Khaldoun Tunis (actuellement 56 rue Abdelmadjid Laoui Iben Khaldoun TUNIS).

Les oppositions auront lieu à l'adresse suivante : local sis à 56 Rue 6782 cité Iben Khaldoun TUNIS (actuellement 56 rue Abdelmadjid Laoui Iben Khaldoun TUNIS) dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 02/08/2025.

2025402766FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation d'un fonds de commerce rédigé par le Notaire Maitre Abd Essatar Gabssi et son assesseur daté le 28 juillet 2025 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 29 juillet 2025, quittance n° M046694, Monsieur Mahmoud Souissi, CIN 01586210 demeurant au 07 rue Ahmed Tlili Bizerte a fait donation au profit de son épouse Mme Afef Slimani, CIN 05638334 demeurant au 69 Immeuble Errouki Avenue Bourguiba Bizerte, la totalité du fonds de commerce du local N°03 sise au Rez de chaussée de l'immeuble situé à rue Mohamed Rjiba 5 Bizerte avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis de vente a été publié au journal «Al Chourouk » le Mardi 5 Août 2025.

2025402770FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat rédigé le 16 juillet 2025 par Maître Hayet Trabelsi, avocate à la cour de cassation sise à : Avenue Habib Bourguiba - 8050 - Hammamet, et enregistré à la recette des finances de Hammamet 30 juillet 2025 sous le numéro 25204402 et la quittance M112538, Mr Mohamed Zied Temani titulaire de la cin N° 08312464 délivrée le 031/10/2011 à Tunis, a céder à la société WYTTENBACH, société à responsabilité limité encours de constitution représentée par son gérant Mme Cyrine Bent Ghassen Marsit titulaire de la CIN N° 09878084 délivrée le 31/07/2018 à Tunis, la totalité de son fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, dont l'activité est Opticien, situé à: Avenue Du Koweit-8050 - HAMMAMET.

Toutes les oppositions seront acceptées dans les délais de vingt jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de La République Tunisienne, et ce auprès du bureau du maître Hayet Trabelsi, sise à : Avenue Habib Bourguiba - 8050 - Hammamet.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien ESSAHAFA, dimanche le 2 août 2025.

2025402782FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation rédigé par Maitre Amna Khadhem ALAMMARI et Mr Chames Eddine Barouta, daté le 03/04/2024 enregistré au registre ADHOC sous le n° 186/13 page 185/186, Mr Tabaa Ben Abdelhafidh Ben Brahim Lamouchi donne à son fils Taha Ben Tabaa Ben Abdelhafidh Lamouchi, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, exploité entant que vente produits alimentaires et restauration sis 28 Moheddine Klibi Manar 3 Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 07/08/2025.

2025402793FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé redigé par Maitre Riahl Amara avocat à Béja en date du 8 juillet 2025 enregistré à la recette des finances de BEJA sous le N° 25205578 reçu N° M055578 le 14 juillet.

La nommée: Société El khair Du Nord «SARL» a vendu à Monsieur Mokhtar Khadhraoui la totalité du fonds de commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels du local commercial situé au N° 10 de la galerie de l'union Régionale de travail-centre ville de Béja- Place 2 Mars 1934, destiné au commerce de vente lait et dérivées.

Toute opposition devra se faire auprès de l'avocat rédacteur de l'acte à son bureau situé A 1 avenue de France Béja.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 17 Juillet 2025.

2025402799FCCC2

Vente d'un tonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 17/07/2025 à la recette des finances de Bou Salem, Jendouba, quittance n° M041087 Madame Nabila Ben Mabrouk Bougannimi, demeurant à Rue du Soudan, Cité Erriadh, Bou Salem, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour l'exercice des activités de vente de fruits secs sis au n° 59 Avenue Habib Bourguiba, Bou Salem, immatriculé au Registre National des Entreprises sous le numéro unique 1118277X, à Monsieur Mohamed Chaker Ben Mohamed El Hédi Chemroukhi, demeurant au 14 Rue Voltaire, La Marsa, Tunis.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acquéreur au lieu d'exploitation du fonds objet du contrat.

et ce, dans les délais légaux prévus par le Code de commerce.

La présente vente a été publiée dans le quotidien Echourouk en date du 24/07/2025.

2025402801FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant contrat d'exploitation conclu en date du 07 Decembre1990, enregistré à la recette des contrats civils de Tunis le 26 janvier 1994 : volume 39 série 8 folio 346, La société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à titre de location gérance libre le fonds de commerce faisant partie de sa propriété exclusive avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n° 304 au Pavillon 3 au marché de gros de Bir Kassâa Ben Arous de superficie totale de 60 m2 destiné à la vente des fruits et légumes à Mr Hedi Ben Ali Douiri.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01 février 1989 renouvelable par tacite reconduction.

L'emplacement sus indiqué est considéré comme faisant partie du domaine public de l'Etat.

La législation relative à la propriété commerciale ne s'applique pas au bénéficiaire de la location.

2025R02220FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de KELIBIA le 29/04/2025 sous le n° 25301178,

quittance n° M035178, Mme Wejden Ridene titulaire de la C.I.N n° 09845705, propriétaire du fonds de commerce, loue à Mme Samira Elghoul titulaire de la C.I.N n° 06439626, la totalité du fonds de commerce sis à Rue Hamadi Gharbi Kelibia exploité au commerce du prêt à porter, pour une période au d'un an qui commence le 21/04/2025 jusqu'au 20/04/2026. Les créanciers doivent faire opposition entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien le 31/07/2025.

2025R02265FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 10/04/2025 enregistré à la recette des finances au Krib le 11/04/2025 (reçu numéro M007648-enregistrement numéro 25901430) complété par acte sous seing privé du 19/05/2025 enregistré à la recette des finances au Krib le 19/05/2025 (reçu numéro M0095115 Enregistrement numéro 25901430) , la société «La maison de l'olivier du nord» société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant l'identifiant unique N° 1825524S située au 403 centre Ksar imm. Carrefour 4éme étage Daouar Hiher a loué à Mr Hazem ben ahmed Abidi titilaire de la carte d'identité nationale 09939341 demeurant à cité l'indépendance Krib Siliana la totalité du fonds de commerce «café restaurant et espace de loisirs» exploité au local sis au Krib région Borj Elmessaoudi, route nationale n° 5 km 125, avec les éléments corporels et incorporels et ce pour une période d'une année à partir du 10/04/2025.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et Le Quotidien le 31/07/2025

2025R02291FCCC3

Annulation d'un contrat de location du fonds de commerce en gérance libre

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 19/07/2025 signé le 24/07/2025 et enregistré, le 24/07/2025 quittance M058980 enregistrement n° 25302580 Monsieur Mourad Borchani titulaire de la CIN 00328653 demeurant rue Kairouan n° 14 Bab Saadoun Tunis en sa qualité de propriétaire et Mohamed Ben Youssef titulaire de la CIN 00340421 demeurant 6 rue de Lybie cite Ettadhamen Ariana en sa qualité de locataire ont annulé le contrat de location en gérance libre du fonds de commerce sis 15 rue Monji Selim Tunis et jusqu'à la fin des délais d'oppositions - qui doivent parvenir à l'adresse de fonds de commerce - et la reprise effective du fonds de commerce objet de l'annulation par le propriétaire, Monsieur Mohamed Ben Youssef restera le seul responsable à l'égard des tiers pour toute affaire ayant un lien directe ou indirecte avec le dit fonds

Un avis similaire a été publié au Journal le Quotidien du 31/07/2025.

2025R02316FCCC3

Avis

Suivant un acte sous seing privé signé à la municipalité le 04/08/2025 enregistré à la recette des finances de Béni Khiar le 04/08/2025, Quittance n° 38377, enreg n° 25301694 Mme Sonia Setti CIN° 06279792 loue à la société «ALL FOR STUDENT» en cours de constitution représentée par Mme Emna Haddad CIN° 06432960 la totalité de fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels désigné pour commerce en détaille de livres, Journaux, magazines et produits en papier, sis à avenue Nations Unis Béni Khiar pour une période de 3 années renouvelable à partir du 01/08/2025 jusqu'au 31/07/2028.

Cette annonce a été publiée aux journaux la presse et Assahafa Alyawm le 06/08/2025.

Toute opposition est adressée au local du fonds de commerce Pendant 20 jours à partir de la publication au journal officiel.

2025R02319FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte manuscrit rédigé par Maitre Bougerba Rached avocat à la cour de cassation à Mednine, identifié par signature légalisée le 03/7/2025 et inscrit à la recette des finances de Dandane le 14/7/2025 sous Quittance M058149, Folio N°25302456.

Madame Nedra Ben Mohamed el Habib Ben El Hadi El Hammami titulaire de la Carte d'identité Nationale n° 04708641 dont la profession est le travail indépendant et résidante au n° 3 rue n° 4274 cité El Chabbi Elaguaba Tunis a loué par «gérance libre »pour une période de trois ans non renouvelable à acompté du 1/1/2025 au 31/12/2027 à Mr OMAR Ben Abdallah Ben Omar Chamek titulaire de CIN13431059 résidant à N° 12 rue Al Quods Al Dandan Mannouba l'ensemble, du fonds de commerce une boulangerie moderne nommée « Boulangerie Al Quods » exploité dans le local commercial sis à rue El Quods N° 12 El Danden Mannouba appartenant à Mr Salah Ben Mohamad Al Mrayhi avec tout ses éléments corporels et incorporels immatriculé au R.N.E. sous le N° 1438034W. Chaque partie a désigne son siège social au siège susmentionné. Une copie du contrat de bail sera déposée au local commercial pour consultation.

2025R02329FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing du 30 janvier 2023 à la municipalité de Moknine, enregistré à la recette des finances de Moknine le 26 juin 2024 quittance numéro M053035 numéro d'enregistrement 24301686, Mme Ghadhab Maha a loué à Mr Elhmadi Wissem le fonds de commerce situé à l'avenue de la république, les oppositions si elles ont lieu devront

être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de vendeur et l'adresse indiquée ci-dessus du fonds de commerce sera le lieu de correspondance de ces oppositions.

Annonce publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien.

2025S01022FCCC3

Location de fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location de fonds de commerce établi par Maître Mohamed Jerbi. avocat à la Cour de cassation, dont le cabinet est situé au Bureau n° 3, Rue Ibn Charaf, Immeuble Ibn Charaf, Belvédère - Tunis, en date du 14/07/2025, légalisé auprès de la municipalité de La Marsa en date du 17/07/2025. et enregistré auprès de la recette des finances El Menzah 6, le 23/07/2025 sous le numéro de quittance M03199,

La société MAISON MIKUI, identifiée par le matricule fiscal unique n° 1709972P, représentée par son gérant M. Youssef BEN ROMDHANE a donné en location l'intégralité du fonds de commerce destiné à l'activité de fabrication et vente de pâtisseries, sis à Résidence Samar, Borj Turki, Cité Ennasr - Ariana.

Au profit de la société Lilysaf, société en cours de constitution, représentée par sa gérante Mme Zeineb SOLTANI, titulaire de la carte d'identité nationale n° 14755295.

La durée de la location a été fixée à trois (03) années, renouvelable, commençant le 15/07/2025 et prenant fin le 14/07/2028.

2025402728FCCC3

Location d'une gérance libre

Suivant acte S.S.P en date du 21/04/2025, enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 14/07/2025, Quittance N° 099613, Enregistrement N° 25305713, Mr Adel Ben Mohamed Ben Nasr Makni, CIN N°05203821, a loué à la société MSFA New Line, société en cours de constitution représentée par sa gérante Mme Afef Ayadi Ep Mtiri, CIN N°04793013, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce exploité à toutes activités commerciales, sis à Rue Tarek Ibn Zied N°l Menzah 5-Ariana.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de rédacteur de l'acte Avocat Mouhaimen Kaffal, à son bureau sis à Immeuble Campus 6ème étage bureau N° A34 - Manar 1 - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk le 5 août 2025.

2025402760FCCC3

LOCATION - GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 01/07/2025 enregistré à la Recette des finances Nelson Mandella, le 28/07/2025 Q 51598, E 25303184, la Société CLUB DE LA MODE sarl représentée par son gérant Monsieur Adel MAKNI, élisant domicile au 4ème étage, Centre commercial Espace Makni, Avenue Tahar Ben Ammar, El Menzah 9- Tunis (M.F: 288631 T) a donné en location - gérance à la Société INNERAPILAT sarl, représentée par sa gérante Madame Ines MAKNI, le siège sera au local n° 25 sis à l'immeuble Hôtel LAICO à l'Avenue Mohamed V à Tunis, (M.F: 1933017F) le fonds de commerce exploité dans le local n° 25 sis à l'immeuble Hôtel LAICO à l'Avenue Mohamed V à Tunis, avec tous les éléments incorporels (clientèle et achalandage) et à l'exclusion des éléments corporels pour une durée de Deux (02) ans commençant le 1er juillet 2025.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T dans le domicile élu à l'étude Maitre Naoufel BEN CHEIKH LARBI, sise au 17, Avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis.

Cet avis a été publié au journaux « Le Quotidien » et « Echourouk » du 07/08/2025.

2025402794FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce (Gérance Libre)

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 08/01/2025 enregistré à la recette des finances de Fouchena sous le numéro 2530348, Monsieur Kamel Ben Mokhtar ben Ali Riahi donne en location -gérance à Madame Sana Hosni le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à résidence el Behi, avenue de la Liberté Fouchena Immeuble 2082 et destiné à toutes les activités commerciales.

La période de loyer commence le 1/8/2025 jusqu'à juillet 2030. Les oppositions éventuelles sont entre les mains du propriétaire du fonds de commerce, sis à l'adresse sus mentionnée et doivent être présentées dans un délai de 20 jours à compter de la date d'insertion de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette location -gérance a été publiée dans les journaux الصباح et la presse le 6/8/2025.

2025402802FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndic des copropriétaires «GHARIANI » Aouina

Constituions du syndic de la résidence « Ghariani » à la suite de l'assemblée générale des

copropriétaires du 30 mai 2025 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances la goulette le 03 juin 2025 sous le numéro 25704910, quittance numéro 68513 et approuvé par la municipalité de la Goulette le 18 juillet 2025 sous le numéro 26, désignation :

- Mr Mousser Ben Abdessalem président du syndic

- Me Azza Kasbi trésorière du syndic

- Me Rania Khtiri membre du syndic

2025R02211APSF1

Avis

Nom de l'association :

Association Tunisienne des Multiplicateurs de Connaissances en Agriculture Biologique et Ecologique.

Adresse :

Cellule Territoriale de Vulgarisation (CTV) Tebourba Rue Ibn Sina 5080 Monastir

Objectifs :

1- Contribuer au renforcement de la coopération avec les institutions publiques (telles que les administrations régionales, les centres de formation, les structures de recherche ...) afin de mettre en place un système national de transmission des connaissances agricoles alternatives.

2- Contribuer au renforcement des compétences sur le terrain pour diffuser les pratiques agricoles biologiques et écologiques, faciliter leur adoption et valoriser les savoirs locaux.

3- Contribuer à l'organisation de rencontres périodiques afin de pérenniser les pratiques réussies et de valoriser les expériences locales dans ce domaine.

Membres :

Président : Ghadab Amor

Vice Président : Guermazi Mahdi

Trésorier : Timoumi Amara

2025R02292APSF1

Syndic Carthage Médical

Immeuble Carthage Médical Avenue Baal Hammon - Les Jardins de Carthage

Constitution d'un Syndic Carthage Médical

Suivant PV du syndic des propriétaires de l'immeuble "Carthage Médical" en date du 10/05/2025 au siégé du syndic sis à Immeuble Carthage Médical Avenue Baal Hammon les Jardins de Carthage.

Il a été décidé la nomination:

- Mr Neji Theni Gouadria : Président

- Mr Walid Massmoudi : Trésorier

- Mme Nesrine Bouchnek : Membre

- Mme Rihab Triki : Membre.

2025R02314APSF1

Groupement de développement agricole de Gdaddrya

- Nom Du Groupement: Groupement de développement agricole de Gdaddrya.

- Le siégé social: région Elhachim. Délégation Hassi ElFrid.

- Zone d'intervention: région Elhachim. Délégation Hassi El Frid.

- Le président :Adel Ben Mouhamed Ben Gaddour.

- Les membres : Adel Ben Mouhamed Ben Gaddour Rhimi/ Adel Ben Hsouna Rhimi / Mohamed Taher Ben Ahmed Rhimi.

- Le trésorier: Mohamed Taher Ben Ahmed Rhimi.

- Les objectifs :irrigation assistée pour les agriculteurs de la zone irriguée Gdadria El Hachim

2025R02322APSF1

Constitution d'un syndic

Suivant PV de l'assemblée générale constitutive et élective du syndic des copropriétés de l'immeuble en date du 03/07/2025, enregistré à la recette des finances le Kram, le 22/07/2025, sous le N° 25706328, quittance N° M089271. Il a été décidé ce qui suit :

1. La cronstitution du syndicat des propriétaires de l'immeuble «la percée verte» et fixe son domicile à l'immeuble «la percée verte», Avenue Neptune - 1090 - Les Jardins de Carthage, Tunis ;

2. L'approbation du règlement de copropriété à jour de l'immeuble :

3. L'approbation du rapport financier de la Société Joumaira Immobilière pour sa gestion pour compte, durant toute la période antérieure à la constitution du syndicat de l'immeuble et lui donne quitus entier ct irrévocable;

4. la nomination de :

- Khaled FAKHFAKH : Président

- Meriem BEN YEDDER : vice-président

- Ramzi LEBBI : secrétaire général

- Menel HAOUES : trésorière

2025402688APSF1

Constitution d'un syndicat résidentiel

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 17 mai 2025, rédigé par M. Mohamed Hassan Al Kouki et enregistré au bureau des contrats financiers à Ariana le 21 mai 2025 sous le numéro de récépissé M16436 et le numéro d'enregistrement 1685, un syndicat résidentiel a été constitué à la résidence Baba Ali Riadh Al Andalous, Ariana. Le rapport financier a été approuvé, le syndicat a été établi et ses membres ont été élus comme suit :

• Président du syndicat : Ibrahim Dahmani

• Trésorier : Imad bou Lajfan

• Membres : Hanen Madhioub, Nizar Ben Zid, Ayman Al Meshregui, Marouane Ben Abdallah, Ahlam Ben Fadhl, Omar El Arnaout, Aziz Smiri.

2025402778APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires de la Résidence Ennesrine Soukra

Avenue Habib Bourguiba Soukra

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Ennesrine en date du 15 juin 2025 enregistré à la recette des finances de l'Ariana sous le n° 25726189 en date du 17 juin 2025, les statuts et le règlement intérieur ont été approuvés. Par ailleurs, il a été approuvé la direction du syndicat par le bureau élu à l'assemblée générale du 23 février 2025 enregistrée à la recette des finances de l'Ariana en date du 17 juin 2025 sous le n° 25706187. le bureau est composé essentiellement par:

- Mohamed LOUATI : Président

- Chakib BEN AYED : Secrétaire Général

- Abderrazak MASMOUDI : Trésorier

2025R02219APSF2

Résidence La Brise Tour «5» La Goulette

Le copropriétaire de la résidence La Brise Tour «5» la goulette informe qu'une assemblée générale a été tenue le 05/01/2025 à la municipalité au cours de la quelle Monsieur Ammar Garsallah titulaire de la carte d'identité nationale n°00303133 a été désigné en tant que syndic de la résidence.

Le procès-verbal a été enregistré auprès de la recette des finances le 25/01/2025 sous le numéro de reçu M052465 référence 25703477.

2025R02249APSF2

Assemblée Générale

Syndicat des copropriétaires des maisons de la mer et des jardins port El Kantaoui

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du Syndicat des copropriétaires des maisons de la mer et des jardins Port El Kantaoui, tenue le dimanche 22 juin 2025 à l'hôtel El Mouradi Palace à Kantaoui, et établi par acte authentique par les notaires Me Imen Mohammedi et Me Siham Dkhil, enregistré au tribunal de Sousse 2 sous le n° 1247 et déposé au bureau d'ordre de la municipalité de Hammam Sousse le 30 juillet 2025, il a été décidé ce qui suit:

- Approbation à la majorité de la liste présidée par M. Slim Ouahchi, à qui ont été octroyés tous les pouvoirs prévus par le Code des droits réels et le règlement de la copropriété, avec comme membres: Mme Chourouk El Houssi, Mr Mohamed Fahmi Rahoui et Mr Slïm Errighi pour les appartements, et Mr Lassâad Belhaj Abdallah (Café Folla), Hichem Ennouri (Restaurant les Emirs), et Mr Mondher Ben Romdhane . (Restaurant Bon Gusto) pour les commerces.

- Délibération sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

- Approbation des rapports moral et financier pour l'année 2024.

- Approbation du budget prévisionnel pour l'année 2025, sur la base de 24 dinars par mètre carré.

- Nomination de M. Seifeddine Chebil comme commissaire aux comptes du syndicat pour l'année 2025.

- Information des copropriétaires de la version actuelle du règlement de copropriété.

- Approbation de la révision de l'article 54 du règlement de copropriété. Le troisième paragraphe devient :

En cas de constatation du non-respect du quorum, le président de séance lève la réunion et une seconde convocation est adressée dans un délai de quinze jours à compter de la date prévue de la première assemblée générale.

- Approbation de la révision de l'article 66, dont le cinquième point devient:

Il élabore, conjointement avec le bureau syndical, le budget prévisionnel chaque année.

- Approbation de la reprise du raccordement au réseau de gaz naturel.

2025S01020APSF2

Copropriétaires « ADNEN 1»

Rue Ibn El Hani Sidi Hassin

En application des stipulations du code des droits réels et en vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 04/08/2024, enregistré à la recette des finances Sidi Hassin enregistrement n° 24704385, quittance n° 104674, l'Assemblée Générale a décidé la désignation des membres du syndicat :

Mr Bel Hassan Largat : Président.

Mr Ahmed El Ghozzi : Trésorier.

Mr Adel El Manssi : Membre

Mr Adel Boukhtioua : Membre

Mr Abed Eljaouad Bou Isen : Membre

2025402764APSF2

Syndicat résidence Raja, El Manar 2

Suivant P.V de l'assemblée générale élective de la résidence Raja El Manar 2, tenue le dimanche le 29 juin 2025, enregistré sous le n° 25802159, quittance n° 55227 du 16/07/2025 à la recette principale El Menzah 9 Tunis.

Il a été décidé de majorer les frais mensuels du syndicat à 35 Dinars et ce à partir du 1er juin 2025.

Il a été élu un nouveau bureau du syndicat de la résidence Raja comme suit :

- Monsieur Mustapha Zéghal : Président du syndicat.

- Monsieur Ahmed Chaouch : Vice président.

- Monsieur Abdessattar Ayech : Trésorier.

- Mme Meriem Radhouani : Secrétaire générale.

- Mme Jamila Ben Salah : Membre.

- Mme Dalenda Marouani : Membre.

- Mr Houssemeddine Hafhouf : Membre.

2025402767APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente Aux Enchères Publiques Sur Saisie Immobilière

Etude Maître Moalla Lobna, immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n° 211 Sfax.

Créancier saisissant : Fathi Abid profession agricole sis route Mahdia km 4 Zanket Kaaniche Sfax son domicile élu bureau maitre Moala Lobna sis rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n° 211 Sfax.

Débiteur saisi : Coopérative service agricole ELBARAKA sis sidi Bouakazine Echaffar Mahres SFAX RC D0829842005.

Avocate poursuivante: Maître Moalla Lobna, rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n° 211 Sfax.

Immeuble saisi : Consiste en une parcelle de terre, d'une surface de 2014 m2, objet du diviseur 328 région H Echaffar objet de réquisition obligatoire n° 101649 sa longueur du sud 53.85m et nord 59.38m, de l'est 31.17m, de l'ouest 31.58m, délimitée du sud par la parcelle P345, du nord avenue où son entré de l'est la parcelle P327, de l'ouest la parcelle P329 nord par son entrée, la terre est clôturé il est bâti d'un 1 / bâtiment d'une surface de 120 m2 en façade, du coté nord d'un surface de 60 m2 et 2/ bâtiment couvert par ciment renforcé d'une surface de 60 m2 conçu comme un bâtiment administratif; 3/ bâtiment couvert d'un toit longitudinal; d'un 4/ bâtiment couvert par ciment renforcé d'un surface de 60 m2, d'un 5/ bâtiment couvert par une charpente métallique d'un surface de 340 m2, l'état du propriété est moyen voir modeste en d'autre partie elle est liée par l'électricité et l'eau potable.

Mise à prix : La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à quatre cent cinquante trois mille cinquante dinars (453.050,000 D) Auquel s'ajoutent les frais et Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le un tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date d'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur.

Date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi dix septembre deux mille vingt cinq (10/09/2025) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2.

Observations : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires du bureau. Pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de sfax 2 où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocate poursuivante dont le bureau est sis à immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n° 211 Sfax.

2025X01024VEPA1

Vente aux enchères publiques

. La partie poursuivante : Société Medimix, représentée par son représentant légal, SARL, RNE n°0718704N, dont le siège sociale est à route Mahdia km 25 Arnra Sfax, demeurant au bureau de Maitre Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Amra Sfax.

. La partie Saisie : Taieb Fakhefekh, titulaire de la CIN n°01157633, demeurant à route l'aéroport km 11 Seghar Sfax.

. L'avocat poursuivant : Maitre Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax (MF : 1049238Q).

. Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges : La totalité du titre foncier n°130043 Sfax nommé «El Yosr» qui consiste en un lot de terrain à vocation agricole située à zone Bderna délégation Sakiet Eddeir gouvernorat de Sfax, d'une superficie 2711 m2, constitue d'un seul lot n°343, ce lot de terrain est nue, il est limité au nord par le lot cadastrale n°344 zone " L" Bderna, à l'Est par le titre foncier n°65508 Sfax, au sud par le lot cadastrale n°342 zone " L" Bderna, et au sud par le lot 336 qui consiste en un entrée est, et il est un terrain nue. .

. Mise à prix :

Quatre-vingt-dix-sept mille et deux cent dinars (97.200.000 DT) après réduction de 40% outre les frais annoncée le jour de l'enchère.

. Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax situé à Abou Kacem Chebbi Sfax, le vingt-cinq Août deux milles vingt-cinq (25/08/2025) à partir de 9H du matin et suivant.

. Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations; ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur. La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administratif à l'étude de l'avocat poursuivant Maitre Ahmed Ennouri, avocat, 27rue Habib Achour immeuble Anis Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance Sfax 2 où il est déposé le cahier des charges.

2025X01039VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maitre Ben ARBIA ASMA

Avocate à la cour de cassation

Complexe Ezzaytouna 96 AV.de la Liberté Bureau B1-1 1002 le Belvédère Tunis

Tel- Fax 71780721

MF: 000/A/P/767103Q

1/Créancier poursuivant: B. F.P.M.E, S.A, inscrite au R.C à Tunis sous le n° B2410202005, Représentée par son P.D.G sise à Tunis 34 rue Hadi Karray centre Urbain Nord El Menzah IV.

2/Débiteur : Héritiers Mohamed Matri Ben Belgassim Hamouda: sa femme Fathia Adouni, ses enfants Souha, Gassen et Fawzi Hamouda, demeurant au 37, rue DHIA cité Jinene, Oued Elil, Manouba.

3/L'avocat poursuivant : Maitre Ben ARBIA ASMA, Avocate à la cour de cassation.

4/L'immeuble mis en vente: la totalité de la propriété objet du titre foncier n° 23209 Sfax d'une contenance de 24886m2 et la totalité de la propriété objet du titre foncier 23611 Sfax d'une contenance de 29929 m2 et la totalité de la propriété objet du titre foncier 23208 Sfax, d'une contenance de 61458 m2 sise à Skhira.

5/Prix de la vente : 235.000.000 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6/Date et lieu de la vente: la vente aura lieu le Mercredi 10 / 09/ 2025 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1er instance de Sfax 2

2025402765VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

- La créancière saisissante : La Société Tunisienne de Banque, en la personne de son représentant légal, société anonyme, immatriculée au registre du commerce sous le numéro B182331996, et au Registre National des Entreprises sous le numéro d'identifiant unique 0001237 A, ayant son siège social à Rue Hedi Nouira Tunis, élisant domicile chez son avocate Maitre Wissem Bouaben, dont l'étude est sise au n° 10 Rue 8003 étage 3 Montplaisir Tunis 1073, M.F 1118030/L (La créancière saisissante).

- Le débiteur saisi : Monsieur Adel Chayada, titulaire de la carte d'identité nationale n" 00719889, un commerçant, immatriculé au registre du commerce de tribunal de première instance de Tunis sous N°A012192004, demeurant à Résidence El wafa Bloc f Appartement N°08 Avenue de l'indépendance Bardo Tunis (Le débiteur principal).

- L'avocat poursuivant : Maitre Wissem Bouaben Avocate à la cour de cassation, dont l'étude est sise au N° 10 Rue 8003 étage 3 Montplaisir 1073 Tunis.

- Désignation de l'immeuble objet de la saisie:

Le bien objet de la saisie consiste en un appartement situé au sixième étage de l'immeuble sis à Sidi Daoud Ain Zaghouan Tunis, faisant l'objet du titre foncier n° 105756 Tunis, dénommé «les Trois Pyramides C 38», d'une superficie totale de 74 m2, auquel s'ajoute sa quote-part indivise de 2438/52,10 parts, objet du titre foncier n° 105718 Tunis.

L'appartement est situé dans un quartier populaire à proximité du centre de la capitale, bénéficiant de toutes les commodités publiques telles que l'eau potable, l'électricité, l'assainissement, ainsi que les équipements urbains habituels. L'appartement se compose de Deux chambres à coucher, Un salon, Une cuisine avec séchoir attenant, Une salle de bain.

Caractéristiques techniques de la construction :

Murs extérieurs en briques, cloisons intérieures en briques de 10 cm d'épaisseur Plafond en dalle de béton armé, avec une hauteur d'environ 3 mètres par rapport au sol.

Revêtement de sol en carreaux de faïence (glaçure) dans la majorité des pièces Portes et fenêtres en bois peint, en bon état, équipées de stores en plastique l'appartement est entièrement raccordé aux réseaux publics.

L'immeuble est équipé d'un ascenseur électrique.

- Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à deux cent mille dinars (200.000,000 DT) auxquels s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à Avenue Bab Bnet Tunis, le Mardi. Neuf Septembre Deux mille vingt Cinq (09/09/2025), à partir de 9 heures.

- Visite et constat des lieux : chaque jour et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe de tribunal de première instance de Tunis ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Participation aux enchères : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2025402769VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un administrateur judiciaire

En vertu du jugement relatif à l'affaire 81640 délivrée le 19/05/2025 émanant du tribunal de 1ère instance de Tunis, déclarant la nomination de Mr Gana Meriam administrateur judiciaire de la Société Tunisienne de Restauration et de loisirs pour tenir l'assemblée générale extraordinaire sous la supervision du juge observateur

2025402752VEPA2

SOCIETE BATEDIFICIO INNOVATION

SARL au Capital de 50 000 Dinars

3-3 Avenue Hedi Nouira Résidence violette Médical center Ennacer 02 Ariana

IU : 1754643E

En Vertu de la décision de Tribunal de première instance dans l'affaire 66929 En date du 18/04/2025 il a été décidé la nomination de l'Administrateur Judicaire Akram Chriti sis à 5 Bis Avenue Tahar ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis pour gérer la société temporairement jusqu'à la convocation de l'AGO et la fixation de son ordre de jour et le lieu en application de la réglementation en vigueur.

2025402754VEPA2

DECISION D'OUVERTURE DES PROCEDURE DE REGLEMENT CONSENSUEL

SOCIETE SHAUBER

SA au capital de 9 441 000 Dinars

Avenue Habib Bourguiba Enndhour, Gouvernorat Zaghouan

IU : 1135651J

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Zaghouan en date du 29 Juillet 2025 dans l'affaire n° 52 il a été décidé de nommer l'expert et l'Administrateur Judicaire Akram CHRITI sis à 5 bis Avenue Tahar Ben AMMAR Bloc B app 204 Manar 2 Tunis TEL 58135136 - 26708130 en qualité de réconciliateur dont les attributions la réconciliation entre la société et ses créanciers ainsi l'arrêté de toutes procédures dont l'objet le paiement d'une ancienne créance datant avant la date de l'ouverture des procédures de règlement consensuel.

2025402755VEPA2

VENTE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT

SOCIETE AB PROMOTION IMMOBILIERE

Identifiant unique: 0956311A

En vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de première instance de Tunis le 14/07/2025 Les mandataires judiciaires annoncent leur intention de procéder à la vente de biens immobiliers situés aux Berges du Lac 2 (immeuble ICEBERG), appartenant à la société AB de Promotion Immobilière, au profit de l'offre la plus élevée par cahier de charge.

- Les personnes intéressées peuvent obtenir le cahier des charges et visiter les biens immobiliers, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de 200 dinars, à régler directement auprès du bureau des Mandataires judiciaires, pendant les horaires administratifs, à l'adresse suivante : 55, Avenue Kheireddine Pacha, Bureau n° B2, 2ème étage, Montplalsir 1073, Tunis /Téléphone: 24 608 091

Les offres doivent être envoyées sous pli fermé par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante:

Maître Mokhless Youssef

55, Avenue Kheireddine Pacha, Bureau n° B2, 2ème étage, Montplaisir 1073, Tunis

Avec la mention obligatoire sur l'enveloppe:

« Ne pas ouvrir - Appel d'offres pour la vente des biens Immobiliers de la société AB de Promotion Immobilière ».

La date limite de réception des offres est fixée au 31 août 2025 inclus. Le cachet de la poste faisant foi.

Liste des biens immobiliers proposés à la vente (Prix de départ incluant la TVA)

* Duplex DB7-2 : 430.17(m2) : 1 847 150,000 DT

* Appartement BR1 : 209,44(m2) : 996935,000 DT

* Appartement BR2 : 149,36(m2) : 710954,000 DT

* Local commercial n° 10 : 58,08(m2) : 311019,000 DT

* Terrain situé à SOKRA : 11 423(m2) : 9 138 400.000 DT

2025402772VEPA2

Ordonnance sur requête

Nomination d'un liquidateur sur les biens communs

En vertu de l'ordonnance sur requête n°91457 émanant du Tribunal de Première Instance de La Manouba le 24/07/2025 il a été décidé la nomination de Mme KHALFI SIHEM sise au 19 rue de Libye Lafayette Tunis 1002 4éme étage, liquidateur sur les biens communs du defunt Habib Ghalebi titulaire de la C.I.N. n°07531581 pour l'inventaire des biens communs en vertu de la loi de 1998 du 9 novembre 1998 et les dettes qui lui correspondent, sous le contrôle du juge commissaire de la liquidation, Mme Nesrine Chamssi.

2025402779VEPA2

Avis d'appel d'offres

Location de bureaux administratifs

Zone industrielle du Kram Ouest

Les Mandataires judiciaires annoncent leur intention de mettre en location des biens immobiliers (bureaux administratifs) situés dans la zone industrielle Kram Ouest, appartenant à la Société Civile Immobilière Ben Gharbia (SCI Ben Gharbia), et ce au profit de l'offre la plus élevée.

Liste des bureaux proposés à la location : (Loyer mensuel proposé, TVA incluse)

* Bureau n° 01 - RDC : 123m2 : (2623,950 DT).

* Bureau n° 02 - RDC : 118m2 : (2516,850 DT).

* Bureau n° 03 - RDC 307m2 : (6545,000 DT).

* Pièce sur terrasse : 32m2 : (321,300 DT).

Les personnes intéressées peuvent obtenir le cahier des charges et visiter les lieux, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de 150 dinars, à régler directement auprès du bureau des syndics judiciaires, durant

les horaires administratifs, à l'adresse suivante: 55, Avenue Kheireddine Pacha, 2e étage, Bureau n° B2, Montplaisir Tunis.

Téléphone : 20 527 000

Les offres doivent être présentées par écrit, en mentionnant la valeur de la location proposée, accompagnées d'une garantie bancaire équivalente au montant de l'offre.

Les offres doivent être envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :Bureau des mandataires judiciaires 55, Avenue Kheireddine Pacha, 2étage, Bureau n°B2, Montplaisir 1073 Tunis

Avec la mention obligatoire sur l'enveloppe

« Ne pas ouvrir - Appel d'offres pour la location de bureaux administratifs appartenant à la SCI Ben Gharbia ».

La date limite de réception des offres est fixée au 31 août 2025 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

2025402781VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Société Anonyme Faisant Appel public à l'Epargne

Cotée au Marché Principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis Au capital de 5.561.635 DT

MF: 047057W/A/M/000

Siege Social : Zone Industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis -Tunisie

Les Actionnaires de La société ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont invités a assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 02 septembre 2025 à 15H00 au siège de la société sis à Zone Industrielle Sidi Daoued, La Marsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves;

2. Modification de l'article 6 des statuts;

3. Délégation de pouvoir au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation du capital et de procéder à la modification corrélative des statuts;

4. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2025R02342SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extra Ordinaire SOCIETE JUGURTHA

SA Au Capital De 5.500.000 Dinars

Siège Social: 10 Habib Bourguiba - Ariana 2080 - Tunisie Identifiant unique: 1327369B

Les actionnaires de la Société JUGURTHA - Clinique Ophtalmologique Notre Dame - sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le Mardi 02 septembre 2025 à 10h00 à la clinique sise au 134, avenue Jugurtha - 1082 Tunis.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

. Décision sur la continuité de l'activité

. Approbation de la proposition de la Clinique Carthagène pour devenir actionnaire majoritaire à la société Jugurtha

. Modification de quelques articles du statut

. Questions diverses

. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

2025R02345SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire SOCIETE JUGURTHA

SA Au Capital De 5.500.000 Dinars

Siège Social: 10 Habib Bourguiba - Ariana 2080 - Tunisie Identifiant unique: 1327369B

Les actionnaires de la Société JUGURTHA - Clinique Ophtalmologique Notre Dame - sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le Mardi 02 Septembre 2025 à 09h00 à la Clinique sise au 134, Avenue Jugurtha - 1082 Tunis.

Cette réunion aura pour ordre du jour:

. Lecture du rapport de gestion au titre de l'exercice 2024.

. Lecture et approbation des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes 2024.

. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

. Quitus aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

. Nomination du Directeur Général.

. Questions diverses.

. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R02346SANB3

Convocation à une Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE SHEFA MANAGEMENT

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 14.550.000 DT

SIEGE SOCIAL: Rue Cheikh Mohamed Ennaifer - 2036 LA SOUKRA

Numéro RNE : 1352461Q

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi le 05 septembre 2025 à 13h, au siège social de la société " TUNISIAN HEALTH CARE CENTERS - CLINIQUE INTERNATIONALE HANNIBAL" sis à Résidence Rivlèra, Bloc D, Rue de la feuille d'érables,

cite les pins - Les berges du lac II - Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de présence;

2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes suite à la levée des réserves;

3. Pouvoirs pour formalités

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur dispositIon au siège social de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2025R02353SANB3

CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SOCIETE CLINIQUE DE LA SOUKRA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 15.000.000 DT

SIEGE SOCIAL: RUE CHEIKH MOHAMED ENNAIFER, ARIANA, TUNISIE Numéro RNE : 0614952E

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi le 05 Septembre 2025 à 12h, au siège social de la Société « TUNISIAN HEALTH CARE CENTERS-CLINIQUE INTERNATIONALE HANNIBAL » sis à Rue de la feuille d'érable, Résidence Rivera, Bloc D, cité des pins-Les berges du Lac 1053, Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de présence;

2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes suite à la levée des réserves;

3. Pouvoirs pour formalités

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2025R02354SANB3

CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LA SOCIETE "TUNISIAN HEALTH CARE CENTERS-CLINIQUE INTERNATIONALE HANNIBAL"

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 33 000 000 DT

SIEGE SOCIAL: RESIDENCE RIVIERA, BLOC D, RUE DE LA FEUILLE D'ERABLES, CITE LES PINS - LES BERGES DU LAC II-TUNIS

Numéro RNE : 1002042C

Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi le 05 septembre 2025 à 10h, au siège social de la société sis à Résidence Riviera, Bloc D, Rue de la feuille d'érables, cité les pins - les berges du lac II - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ratification des modes et délais de convocation et des modes de présence;

2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes suite à la levée des réserves;

3. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2025R02355SANB3

CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE GESTION ZAHRAOUI

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000 DT

SIEGE SOCIAL: AVENUE ABOU KACEM ZAHRAOUI 2034 EZZAHRA- TUNISIE Numéro RNE : 1332069A

le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi le 05 septembre 2025 à 11H, au siège social de la Société « TUNISIAN HEAITH CARE CENTERS-CLINIQUE INTERNATIONALE HANNIBAL» sis à Résidence Rivièra, Bloc D, Rue de la feuille d'érables, cite les pins - les berges du lac II - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ratification des modes et délais de convocation et des modes de présence;

2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes suite à la levée des réserves;

3. Pouvoirs pour formalités

le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2025R02356SANB3

CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE POLYCLINIQUE TAOUFIK

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 63.801.832.350 DT

SIEGE SOCIAL: BOULEVARD MED BOUAZIZI, NORD HILTON, TUNIS - TUNISIE IDENTIFIANT UNIQUE: 0805334V

Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale

ordinaire qui aura lieu vendredi le 05 septembre 2025 à 9h, au siège social de la Société « TUNISIAN HEALTH CARE CENTERS· CLINIQUE INTERNATIONALE HANNIBAL» sis à Résidence Rivièra, Bloc D, Rue de la feuille d'érables, cite les pins - les berges du lac II - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ratification de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2024 ;

2. Ratification des modes et délais de convocation et des modes de présence;

3. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la situation de la société et son activité durant l'exercice 2024;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6. Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

7. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024;

8. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur;

9. Autres Points;

10. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2025R02357SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Le 5 Septembre 2025

SOCIETE de promotion touristique Monastir Cruise Company

Société anonyme au capital de 12 500 000,000 Dinars

Siège social: 72 Bis Rue des Minéraux Z.I LA CHARGUIA 1 - 2035 Tunis

Identifiant unique: 0047497S

le conseil d'administration réuni le 4 août 2025 a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 05 Septembre 2025, à 10h00 au 72 bis Rue des minéraux Zone industrielle Charguia 2035, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale.

2. Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024,

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024

4. Examen et approbation s'il ya lieu, des états financiers de l'exercice 2024 et des conventions réglementées,

5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024,

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

7. Pouvoir en vue des formalités.

2025402796SANB3

Convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société «Agriterra de mise en valeur et de développement agricole Domaine El Wehda 2 Bouargoub »

Société Anonyme au capital de 5 690 000 Dinars

Siège Social: 8603 N°25 Zone Industrielle Charguia I, 2035 Tunis

Identifiant Unique: 1746608E

Les actionnaires de la société «Agriterra», SA au capital de 5 690 000 DT, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 2 Octobre 2025 à 10h dans les locaux du Groupe Kilani sis au 25 rue 8603- Zone Industrielle- la Charguia 1- 2035 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice clos 2024,

3. lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2024

4. Examen et approbation des états financiers 2024

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos 2024

6. Approbation des conventions règlementées relatifs à l'exercice 2024

7. Quitus aux administrateurs

8. Allocation de jetons de présence

9. Pouvoirs pour formalités.

2025402798SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour les exercices 2023 et 2024

LA SOCIETE TOURISME SERVICES ET ANIMATION « HOTEL EL FELL»

S.A en règlement judiciaire au capital social de 6.000.000 D

Siège social: Route TOURISTIQUE EL MREZKA 8050 HAMMAMET.

IU : 022765L

L'administrateur judiciaire Aifa Badreddine convoque les actionnaires de la Société Tourisme Services et Animation «Hôtel EL FELL» à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 24/09/2025 à 14 h au bureau de l'administrateur judiciaire Aifa Badredddine sis à rue 8300 immeuble oxer 2 étage 3 bur b 3.5 Monplaisir à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Ratification du délai et procédure de la convocation de l'assemblée Générale Ordinaire.

- Lecture du rapport du conseil d'administration de la gestion de l'exercice 2023.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes Approbation des états financiers.

- Approbation des opérations conformément à l'article 200 et l'article 475 du même code.

- Quitus des membres du conseil d'administration.

- Quitus du mandataire de la justice.

- Affectation des résultats.

- Prime de présence.

A la même date et au même lieu L'administrateur judiciaire Aifa Badreddine convoque les actionnaires de la Société Tourisme Services et Animation « Hôtel EL FELL» à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 24/09/2025 à 15 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du délai et procédure de la convocation de l'assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport du conseil d'administration de la gestion de l'exercice 2024 ;

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers. .

- Approbation des opérations conformément à l' article 200 et l'article 475 du même code.

- Quitus des membres du conseil d'administration.

- Quitus du mandataire de la justice.

- Affectation des résultats.

- Prime de présence.

Conformément à l'article 280 du code des sociétés les documents comptables et nécessaires pour les deux exercices 2023 et 2024 sont à la disposition des actionnaires au siège de la société hôtel el Fell route touristique el m'rezka 8050 Hammamet à partir du 09/09/2025.

2025402800SANB3

AUTRES SOCIETES

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EL HAMMA RUE BACHIR SFAR EL HAMMA 6020 MATRICULE FISCALE: 0588599 G

Mesdames et Messieurs, les actionnaires de la Société de développement économique El Hamma, sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 03 septembre 2025 à dix heures du matin au siège de la société, rue Bêchir Sfar El Hamma Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Validation du retard de l'assemblée.

2- Récitation et présentation du rapport d'activité de l'année 2024.

3- Récitation et présentation des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation des états financiers 2024.

5- Approbation des conventions.

6- Affectation du résultat comptable.

7- Décharges des membres.

8- Attribution des jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

9- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

10- renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

11- Les pouvoirs à donner.

2025X01041SODB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EL HAMMA

RUE BACHIR SFAR EL HAMMA 6020

MATRICULE FISCALE: 0588599 G

Mesdames et Messieurs, les actionnaires de la Société de développement économique El Hamma, sont convoqués à assister à l'assemblée générale extra-ordinaire qui aura lieu le mercredi 03 septembre 2025 à onze heures du matin au siège de la société, rue Béchir Sfar El Hamma Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Situation de la société selon l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Les pouvoirs à donner.

2025X01042SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société Zerzeri Distribution Engrais dont le siège social est situé à proximité de la Route de Tunis au Km 3, Mateur 7030 Bizerte, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-2025-09-0201-0003300 en date du 27 Février 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de stockage de grains et de produits alimentaires dégageant des poussières inflammables située à la zone industrielle de Ghannouch du gouvernorat de Gabés et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Gabés ou de la municipalité de Gabés.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Gabés ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la

municipalité de Gabés ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société Meddeb des produits alimentaires "SMPA" dont le siège social est situé à la rue Habib Hadded à la zone industrielle Béja Bouteffeha aux lots N°14 et N°16, de la délégation de Béja Nord du gouvernorat de Béja, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie sous le N° A-2022-09-0201-011203 en date du 29 Novembre 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication de produits de pâtisserie emballés située à l'adresse susvisée, et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Béja ou de la municipalité de Béja.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Béja ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Béja ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société Madejen El Firma dont le siège social est situé à proximité de la route Menzel Fersi Km 4 Moknine 5050 Monastir, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2024-09-0201-0011497 en date du 07 Août 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en des silos de stockage de grains et de produits alimentaires dégageant des poussières inflammables et une unité de fabrication d'aliments composés pour les animaux située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Monastir ou de la municipalité de Moknine.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Monastir ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Moknine ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que monsieur Abedarrahmen Ben Taher dont le siège social est Khaled délégation de Tboursek gouvernorat de Béja a présenté une demande au siège de gouvernorat de Béja sous le N 10245 en date du 30 Juin 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité (Huilerie) à Khaled délégation de Tboursek et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et aux sièges de la délégation de Tboursek.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par monsieur le gouverneur de Béja ou le délégué de Tboursek dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société Centrale Tunisienne d'Industrie et de Peinture "CETIP", dont le siège social est situé à la route de Gabes au Km 09, à la zone industrielle Thyna 3084 Sfax sud, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, sous le N° A-2024-09-0201-015482 en date du 23 octobre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie qui consiste en une unité de fabrication de peintures, vernis et produits dérivés située à proximité de la route de Gabes au Km 09, au lots N°113, N°114 et N°122, à la zone industrielle de Thyna du gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Thyna.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le Gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Thyna ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société Nozha Dattes dont le siège social est situé à cité Ennozha 2263 Deguach Tozeur, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-2024-09-0201-0018328 en date du 05 décembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement et d'emballage des dattes située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges

du gouvernorat de Tozeur ou de la municipalité de Deguach.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Tozeur ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Deguach ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mr Mansour Ben Ali Ben Karoui Smiaa Titulaire de la CIN n° 05181533 délivrée le 10/08/2022 annonce la perte de titre de propriété n° 16263 du titre foncier n° 42280 Kairouan selon Attestation de perte délivrée par le poste de la garde nationale Bouhajla sud le 05/08/2025 sous le N° 3873.

2025R02321DIVD2

Déclaration de la perte d'un titre de propriété

Monsieur Messaoud Adel, titulaire de la carte d'identité nationale n° 02944604 en date du 15/07/1996, déclare la perte de deux titres de propriété n° 03/35510 daté le 04/09/2010 et 03/54733 daté le 2016/08/10 concernant le titre foncier n° 16820 Mahdia, de la propriété dite "Adel", sise à la rue Alhikma Mahdia sujet d'une attestation de perte délivrée de poste du chef de la poste de police d'Azahra Mahdia le 12/06/2025 il veut extraire un deuxième titre dans le délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis.

2025S01017DIVD2

Annonce

Mr Abdallah Ben Issa Ben Abdallah Charmi et sa sœur Aida informent le public que leurs titre de propriété concernant 15 parties en commun d'un terrain d'une superficie de 165,80 mètres carrés et la même quantité de bâtiment sur celui-ci situé sur la route Tunis km 3 Sfax qui leurs appartient par un acte de donation en date du 20 janvier 2015, enregistré le 20 janvier 2016 N° M003982 avec le témoignage des juges notaires Abid Zouheir et Kallel Zouheir qui sont perdu et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Mr ABID ZOUHIR Notaire à Sfax rue de Carthage immeuble Ibn Zohr bureau M1 au cours de 30 jours de cette publication.

2025X01032DIVD2

Avis de perte

Je soussignée, Naima Bent El-Béji Bahri, Titulaire de la carte d'identité nationale n° 00315274, déclare la perte du titre de propriété n° 01/17461 relatif à l'immeuble objet du titre foncier n° 161390 Tunis, situé à El Aouina, La Goulette - Tunis.

Cette déclaration a été faite par acte sur l'honneur légaliser auprès de la municipalité de Carthage Mohamed Ali le 10/06/2025.

2025402762DIVD2

Liste des Titulaires de comptes inactifs

En application de l'article 43 et suivant de la loi de finance 2025, la Banque de Tunisie publie la liste des clients détenteurs des comptes inactifs, qui n 'ont fait l 'objet d 'aucune opération ou réclamation ou contestation depuis plus de 15 ans consécutives sans interruption. Le droit de disposer de ces comptes sera prescrit en l'absence de toute opération effectuée sur le compte avant la fin de mois de décembre 2025. Passé ce délai la banque procédera à leur transfert à la Trésorerie générale de la république tunisienne et ce conformément à l'article sus indiqué. .

تطبيقًا لأحكام الفصل 43 وما يليه من قانون المالية لسنة 2025، تنشر البنك التونسي قائمة الحرفاء أصحاب الحسابات غير النشطة، التي لم تُسجَّل عليها أي عملية أو مطالبة أو اعتراض لمدة تفوق 15 سنة متتالية دون انقطاع. يُعتبر الحق في التصرف في هذه الحسابات ساقطًا بالتقادم في حال عدم تسجيل أي عملية على الحساب قبل نهاية شهر ديسمبر 2025. وبعد هذا الأجل، ستقوم البنك بتحويل هذه الحسابات إلى الخزينة العامة للجمهورية التونسية، وذلك طبقًا لأحكام الفصل المذكور أعلاه.

CHAKER RIDHA	HAJJI RIDHA	ABBES SAHAR	EL GOULLI GHALEB NOEL RAFIK
CHENAI BESMA	TARKHANI SONDES	BEN SAID RYM	BAHRI SAIDA
ABDENNADHER CHOKRI	BOUSSEMA SOUHA	ABBES SALIHA	GHAZOUANI KAMEL
BEN TOUMI SONIA	BEN FEKIH MERIEM	MESSAOUDI EP AYARI SAMIA	BEN YOUSSEF RAFAA
EZZINE MOHAMED LASSAAD	BELHADJ IMEN	BEN ABDALLAH BILEL	BOUGHALMI RAMZI
BISMUTH GEORGES CLEMENT	BOUKHAYATIA SENDA EP. BOU SALEM	GHARBI ATEF	LAHMAR MOHAMED CHOKRI
YAACOUBI HASSEN	BEN ALI HELA	MAAMOURI NEE AOUN MONIA	MAIEZ MONDHER
DHAOUI HELA EP KHALFALLAH	MERSNI ATEF	AZZABI MOEZ	JEBRIL ABDELAZIZ
KHALAF SAMEH	DEKHILI KHALIFA	AZZABI SKANDER	BEN AYED BEYA EP REKIK
KERKENI KAOUTHER	REZGUI OLFA	MISSAOUI IMEN	BEN HASSEN AYMEN
ZAHOUANI KALTHOUM EP BALTI	DRIRA EP AKROUT ALIA	SAAFI FETHIA	REJAB NAIMA
BEL KEFI SAYDA EP.NOUIR	SAADALLAH MAHDI	TEYEB MONIA	HACHAICHI CHOKRI
BOUKADIDA ADEL	BENEREJEB MOHAMED ALI	HADHBOUL MOHAMED	CHIHI MOHAMED
SADFI MAHER	HEDHLY NEE MADI KAOUTHER	ARDHAOUI ZIED	BOUHLILA SIHEM
MOUNIR SOLA	DAHMANI MOHAMED	BOUJLIDA AMMAR	AGREBI EP ACHOURI WASSILA
ZRAGA WALID	DOUZI MANSOUR	SMITI AKERMI	MAHDAOUI MABROUK
KHELIFA MAHJOUBI HALIMA EP BOURKIZA	BACCOUCH AYMEN	KLAI WAJDI	EL JEMAI RADHIA
BEN FREDJ RIADH	BEN AICHA SAIDA NEE MAATOUG	AYED ZOHRA	FERCHICHI HATEM
KHABTHANI MEJDA	NAJLAOUI EP ACHOUR MONIA	ZAIRI NOURA	HADDAJI ILHEM
BEN FARHAT HABIB	ZGOLLI BAYA	AYARI KARIM	BELHARETH KHALED
D ASTA CHRISTELLE MARIE FRANCINE	BEN ISSA SADIKA	JAMIL OLFA	CHIBANI MOHAMED
D ASTA CORINNE DENISE	BEN RHOUMA EP HAMMAMI DALILA	GABSI RIDHA	AOUISSAOUI HOURIA
AMOR BRAHIM	SOUDANI RIM	AOUADI BADREDDINE	DRIDI INES
JRADI KARIM	ZARAI ISSAM	SELLAMI DALILA	TAYARI ZOUHOUR
REGAI HAYET	FATNASSI GUENAOUI	EL OUNI MANEL	OUERHANI BESMA
D ASTA MAGALI MARIE HELENE	CHIHI SOUAD	ZALTNI CHAWKI	BOSSALMI MELEK.
D ASTA COLETTE ANNE MARIE EP POMA	MORNAGUI JALEL	HACHICHA MOHAMED	BEN ABDALLAH SAIFALLAH
SARFATI EP.NATAF YOLENE MARCELLE	HIZAOUI ABDELAZIZ	MASSEOUDI JAWEHER	STA EP JEMILI KHOULOUD
FAKHFAKH HATEM	BEN LETAIEFA SAMIHA	MATHLOUTHI ANOUAR SADDAT	HEDHLI YOSRA
OUELED EL GHARBIA IBRAHIM	ZAYANI MOHAMED ALI	EL GABSI SALWA	BEN HARID AMIRA
HARRAG EP. EL PHIL OLFA	MRAD HAYTHEM	ZID FAOUZI	DHAOUADI LOTFI
OUCIF BEN ALLAHOUM MOHAMED EL GHAZALI	JELASSI JALILA	BEN MHIR FATHI	LIMAM SLIM
BEN OTHMANE MAHMOUD	MKADDEM YACINE	BEN ZID MOHAMED	BEN BRAHIM SIHEM
ABDALLAH SOFIENE	KAOUACHE ABDERRAHMAN	ROMDHANI REFKA	JEMAI HEDI
D ASTA JACQUES CLAUDE	BAHROUN SAMI	BEN CHIKH RIADH	JHIMI MABROUK
VALENZA PHILIPPE ANTOINE	BEN BELGACEM MOULDI	SASSI JAWHAR	AMMAR MOHAMED
JEDDA IMEN	SEBTI MOHAMED	ZAIENE HAMDA	SGHAIER SABRA
MAHZOUL HEDI	EL FOURATI RIADH	RIAHI AYMEN	KACHRADI HATEM
ACHI EP.TISSAOUI ZOHRA	EL AOUNI FIDA	DJEBBI LINDA	TLILI MANEL
DAGHBOUJ OM HENI	AMMAR AOUSS	KHOUALDI FAHMI	TRABELSI MOHAMED
JAOUED FAROUK BEN MOHAMED	CHERIF IMENE	BEN BELGACEM CHARFEDDINE	BOUGHABA NEE HIDRI LATIFA
BEN NAOUAR MOHAMED HOUSSEM	KHALFAOUI WAEL	OUERTANI SAMIR	SFAXI VEUVE KAREOUD CHERIFA
OUERDIANE CHAMSEDDINE	OUALI DHIAEDDINE	HADHRI WAAD	OUERTANI MOHAMED SAHBI
MAMMOU MARIEM	ISSAOUI OKBA	BEN DHAOU EP KHALIL AWATEF	HARATHI SANA
ALAIN BERTHET MARINE	BEHI EP KHOUFI HANA	AMARA ABDELWADOUD	LAABIDI NACEUR
ABDELMOULA MORCHED	SAADI AIDA KHAOULA	DJEBBI SAID	BEN KEMICHA AMEL

CHIBANI HEDI	CHIKHAOUI KHADOUJA	ALOUI KHADIJA EP.ZAHROUNI	EL KSAIR HAMZA
AOUADI BOUTHEINA	BEN ROMDHANR HEDI	SELMI HASSEN	BENZARTI MOHAMED FREDJ
BOUCHIBA RAGHEB	JABALLAH CHOKRI	GASMI NOUREDDINE	HOSNI MONTASSAR
ESSID SONIA ZINA	BELAID HABIBA	BRAHMI HANENE BEN MOHAMED	KALLEL MOOTEZ
MEHAIDIA FOLLA EP SOUAMTI	BOUSSELMI MAROUA	HAJJI AZIZA	BORNI HATEM
MAHJOUB ALI	BEN HAMID CHEDY	DISSEM KHALED	NASRI OMNIA
KHAMMMASI FATHI	AYOUNI NEE BARROUK RAJA	HORCHANI HEDIA	HELAWA MOHAMED HEDI
ABDELMOULA FATMA	OUERTANI ICHRAF	BEN JEDDOU OMAR	OUALI KAOUTHER
DADI DJALAL EDDINE	OUAILI BRAHIM	FEHAL EP MILED RAHMA	CHAHED MOUNIR
DADI DJALAL EDDINE	BEN CHROUDA ZIED	AROURI LASAAD	KRIDENE BEL GACEM
ZARKOUNI MOHAMED ZINELABIDINE	KHANNOUCHI HATEM	TOUATI ZAHRA EP BEJAOUI	ESTA MOHAMED HOUSSEM
STE LE SPHINX SUARL	MASMOUDI MANEL	BEN SAID MANEL	THABET SAMAR
OTHMENI RIM	EL EUCHI MAJDOULINE	BELHADJ NAWAL	BOULSENE FATMA
EZZAR FETHI BEN ALI	EL EUCHI HADHAMI	BEN SGHAIER MOHAMED ALI	BARHOUMI MOUFIDA
C.T.R.A INTERNATIONALE	EL HADJ NESSRINE	DALI MOHAMED	ZAAFRANE RACHID
NAGHMOUCHI RAMZI	FERIANI ALI	GUEDOUAR WISSEM	TRABELSI ABDELMAJID
HENDILI SOUMAYA	DZIRI MOURAD	BEN GAMRA RAGI	SAANOUN ADNENE
IBN HAJ HASSINE ABDELMAJID	BOUGHANMI EP BOUACHA HADDA	AMAMOU HANENE	HASNI ALI
KHEDHER AHMED	BOURARA INTISSAR	CHOUCHENE SOFIENE	BORGI SOFIENE
HAMDANI HAMZA	BEN AISSA MEHERZIA	CHTIOUI KAMEL	HRIZI AHMED
MASMOUDI MUSTAPHA	MRADI RIDHA	KHETATFI JAMEL	BEN OTHMANE MEHDI
KAABI NEE KHEMIRI THOURAYA	KECHICHE LATIFA	BEN THABET ABDALLAH	CHARGUI ABDALLAH
HAMROUNI IBTISSEM	ZAIED HABIB	BEN SOUISSI SOUHAIEB	JABEH FARAH
SOUISSI AYMEN	BEN RAJEB MOHAMED	BEN LAGHA LASSAAD	SOMRANI RAFIKA
SALAH BOUALI	TRABELSI ALI	NASSER TAIEB	BEN SALAH TARAK
JEMAI SOFIENE	SOMRANI MOUNIR	BARHOUMI ARBIA EP. BEN YAMNA	MARAOUI RAHMA
ZERROUKI MOHAMED	SMITI RAFIKA	ZOUGARI FARES	KERKENI MANEL
OUERGUI SAMI	DHIFAOUI NEJI	SBAI KAOUTHER	BEN SAID ILHEM
GHARBI MAROUANE	YAHBI AYED	BEN SALEM KAIS	SAAD SAHBI
AKKARI MOHAMED	MARZOUK AMMAR	LOUNIS MOHAMED LASSAAD	BEN HAMMADIEP SELLAM FAIZA
ZAATIR AHMED	TRABELSI NEILI MOKHTAR	DRIDI EP GHARBI AHLEM	MAHBOULI SKANDER
AJILI WIDAD	GHRAIDIA LAKDHAR	OUNI OUASSILA EPOUSE BEN AISSA	TAYARI KAMEL
ZOUARI FOURAT	TANGOUR SAWSSEN	KEHIA JIHENE	FEKIRI ADNEN
TURKI FAOUZIA	HENI MOHAMED	YAACOUBI VEUVE KESIBI SAIDA	KLAI AFEF
TRABELSI WALID	BEN OTHMAN AICHA	AYEDI MOURAD	BOUKTHIR ABDELHAMID
HALFAOUI LARA	BENROMDHANE EP ABASI IHSAN	JEMAA JALEL	NAILI YACINE
BEN BOUZID ALI	LOUHICHI INES EP.BEN MHENNI	BEN SAAD MAROUENE	MAMIA FARES
TISSAOUI MARIEM	JARBOUA SAMI	GOMRI WALID	DHAHAK NEE JEBALI BADRA
GUISSI AHLEM	MANNAI NAIM	BAHRI DALILA	ZRIG ALEYA
HADDAD DONIA	BEN YAKHLEF OLFA	TRABELSI SABEH	TOUATI TAIEB
GHALLABI MOURAD	BEN TAHAR SOFIANE	MAROUANI SABEUR	HAOUIJ CHEDLIA
DALI ABDELHAFIDH	ABDELLI SAMAH	TRABELSI MOHAMED	BENHAMMOUDA MOHAMED
KOUKI MOUNIRA NEE. OUERGAN	BENGHORBEL AHMED	BENNOUR NEJIB	TOUMI MOURAD
TAJOURI ABDELBASSET	JDIDI HAMADI	JILANI OTHMENE	KHEFIFI RADHIA
OUALI CHOKRI	ZAHOU MALAK	AHMED MABROUK	EBAY SEIFALLAH
BAAROUN ABDESSALEM	EL HAJRI ZIED	CHTOUROU BASSEM	LAHMAR EP.HAMMAMIA LAMIA
ZARAI MOURAD	DOUZI LOTFI	MSAID IMED	HAMROUNI MOHAMED
AMARI TAREK	HAOUANI AMARA	AMMAR HEDI	TOUMI NAJET BENT SALAH
GHARBI WASSIM	LOUATI SARRAH	OIGUENE WIEM	HAMDAOUI OM ESSAAD
YAHYAOUI SOUMAYA	FOULI ACHRAF	CHIKHA RAOUF	HADIDI ABDELAZIZ
BEN SMIDA KARIM	TAJINI ZINA	JAOUADI RAFIK	HENI RAMZI
ROKBANI HELA	BEN NCIR TALEL	KHADIJA RAMZI	CUEVAS CALVO ISABEL
CHEBIL NEE NOUIRA SARRA	FRIDHI ZIED	BANNANI MOHAMED AMINE	HAMZA MOHAMED
KHEDRI MOHAMED	OUN SARRA	GHOMRASNI MOHAMED	CHAIBI NAJA
FEZAI HICHEM	BRAHIMI MOHAMED	BEN KHOUD DHAFER	CHAOUKET HABIB
NASR MAHER	REBAI MAKREM	HAMROUNI SOUHIR	ZOGHLAMI DHOUHA
BOUKATAYA YASSINE	BARHOUMI SAYED	ZENZRI IHEB	EL EUCH MOHAMED
BEN MILED HEDIA RACHIDA	BEN RHOUMA AHMED	HIDRI MOHEDDINE	KASRAOUI MARIEM
HAMID MOHAMED RIDHA	BHAR MOHAMED YASSINE	ABDESSAMAD NABIHA	TRABELSI AHLEM
REMILI SOUAD	MENSI HEDIA	KHOUDIA FATHIA	MANAI AYMEN
SIOUD ALI BEN SALEM	AJILI BASMA	GHABRI EP ALIBI CHERIFA	BEN OTHMENE MANNOUBI
MARZOUK ABDESSATTAR	REJEB IMED BEN HASSEN	HAMMAMI ZOHRA	LEBBEN MEHRIA
MEZGHANI FEKRIA EP KRICHENE	EL KEBIR HASSEN	DRIDI SEIFEDDINE	CHAMTOURI HAJER

SBAITI NOUR EL HOUDA	HOUICHI MEHDI	BOUHLI MBARKA	GHARBI MOUFIDA
BEN ZINA MARWA	ZADDEM SAIFEDDINE	TEZI MERIEM	RIAHI MONGI
BELDI KHEMAIS	DHAKAR FATMA NEE BEN SALAH	REBHI FATHI	AISSA BESMA
MARWA MARZOUKI	BOUZAZI NOURA	DJEBALI AMEL	NOURI ASSIA
MAKNI BOUBAKER	JABALLAH NAIMA	BEN JABOURIA KARIM	BAHRI EMNA
ACHOUR MOHAMED	BOUKER MAHER	ZARROUK IMED	FEHRI EP BEN YOUSSEF IMENE
ARGOUBI MOHAMED LOTFI	AYADI SAMIR	KHILI SAMI	SAIDI FETHIA
TRABELSI MOUADH ABDELALIM	BOUGUERA MUSTAPHA	BDIOUI WISSEM	HAMZA LAAJILI MARWA
BEN SALAH NOUR	CHEBBI MOHAMED	DAGDAGUI LEILA	TRABELSI KHALED
SAIDANI TAOUFIK	ELKARIA KARIM	ELFHAIEL RIADH	GUINOUBI MOHAMED NEJIB
GERMA TRAVEL & TOURISM	BEN SALHA AMOR	GHANMI JALEL	BEZZARGA AMIRA
MIMOUNA JALELEDDINE	ZIRAOUI MONIA	ROMDHANI ADEL	BEN HASSEN AMIR
SELMI CHEDLIA VEUVE SALHI	JLASSI EP. YAAKOUBI FTIMA	MANSOURI IMEN	NEJI MOHAMED
MOHAMED EZZEDDINE	ELGHERISSI IMED	TERAAOUI MOHSEN	BEN FAJRIA MOHAMED
DAGHSEN MOHSEN	AOUINETTE ALI	BELAID KAMEL	TRABELSI CHIHEB
KAREM BARTEKIZ	BEN DHAW NIZAR	ALLOUCH ABDERAZAK	OCHI ZOHRA
MEJRI EP.BLEL MERIEM	GHAMMAM MOURAD	ABDELGHANI AYMEN	MERDASSI FAYCEL
HOSNI ADEL	KARIM ADEL	HZAMI MOHAMED AYMEN	TAIBI AYMEN
MAJDY REBAI	CHAOUCHE AIDA	HAJRI ABDERRAHIM	AYARI HASSEN
DEBBABI KHALED	RIAHI KHALED	TOUATI NADER	EL AIDI ALADIN BEN JALELEDDINE
AMOUS RACHA	ESSID MOHAMED	MEGAIEZ HAMIDA	BEN SASSI OLFA
GAALICH ABDALLAH	MESSAOUD EZZEDDINE	SAHRAOUI NOUREDDINE	BEN AHMED VVE OUARDA NAJIBA
DARDOURI RIDHA	FERCHICHE MERIEM	BEN MOUSSA FATHIA	KRIOUI AHMED
EL FAHEM RYM	TRABELSI SALIHA	JABRANE AHMED	EL FELAH SOUAD EP. GRARI
SALEM RACHID	ADJMI HOUSSEM	GEGHAM BOURAOUI	BOUAZIZ HABIB
ATTOUCHI HAMMOUDA	BEN JRIDA MOHAMED	RESSAISSI AZZA	SAHBANI AZZA
GHRABI AMOR	MANEL BENT SABEUR BOUARADA	GHARRES KARIM	TABAI NASREDDINE
RAHALI NABIL ET BEREJEB ILYES	BELAZI MOHAMED	KHELIFI SALAH	SADKAOUI FETHIA
JEMAI MONTASSAR	NACEUR JALLOUL	HAGGUI AHMAD	OULED SGHAIR TAREK
IBN SAID SLAH	BOUMAAZA AMINA BENT HICHEM	SOUID TAREK	EL BARHOUMI MOHAMED KHALED
TEBOURBI MEHDI	LAHMAR FAKHREDDINE	KAMMOUN ABIR	GAFSI EP NAJJAR KALTHOUM
EL GOULLI GHALEB	ZEKRI CHEDLY	KESSENTINI HAMIDA	BOUGUILA ABDERRAZAK
SEBAI ADEL	BELLALI KAMEL	BAYOUDH RADHIA	DHIFAOUI MONJI
AZZOUZ RAJA	ZERDABI MOUNIR	DRIDI SAMIR	ZLAOUI NEE BEDDOUIHECH FADHILA
SYRINE KHADIJA BOUJNAH	BEN ALI MOURAD ET/OU RAJA	BEN AMOR THOURAYA	BEJAOUI ZOHRA
DAOUD HASSEN	MANSOUR FATHI	AYARI ABDELLATIF	ZAGHDANNE SOFIENE
CHOUK SLIM	FATNASSI ABDELHAMID	YERMANI AICHA	TEKARI HANENE
MOKNI NESRINE	BEN AMIRA IMENE	SIOUD INTISSAR	OUERGHEMMI AMARA
BEN LAGHA FAKHER	BEN AMIRA RAOUDHA	SLIMANI MOHAMED SALAH	ENNOUR SALEM
YAHYAOUI TAOUFIK	YOUZBACHI MOHAMED	BEN SADOK SAMIHA	ABIDI HOUCINE
OUERCHFANI MAKRAM	MAALEJ MEHREZ	MAHJOUB AWATEF	BOUSSAADA EP B BRICK FETHIA
MARROUCH HANA	OUEDRENI CHAWKI	BEN HAJEL AHMED	MELKI HAKIMA
HABACHI AHMED	ALOUI EP BABA CHEIKH NAJOUA	AKKARI FETHI	BEN KHATER ZOUHEIR
MASOUGHI GHIATH	BAYOUDH MEHREZIA	SGHAIER EP B.ROMDHAN DHEKRA	KHELIL RADHIA NEE NSIR
JAOUANE HAMDI	AMDOUN ALI	BOUGHANMI MAROUA BENT ABDELLAZIZ	ZAIDI LAMIA
BEN SALAH HAITHEM	ZDIRI AHMED	YAHYAOUI WAHIDA	ALOUI WALID
TEBIBI KARIM	CHITOUR MAHDI	NAFFATI RIADH	BADREDDINE AMINE
AJLANI AHMED TLILI	BELFEKI MONCEF	ZAGHDENE MOHAMED	MEDIOUNI SAADALLAH
ZORAI MAHER	ABIDI MARIEM	ATIG INES BCHIRA	CHAOUALI BASSEM
BOUZOUITA SAMI	SOUID LEILA	MOURJENE IBRAHIM	BANNOUR MAKREM BEN ABDELKRIM
GASMI AYA	ZOGHLAMI SOUAD	CHAALABE ISMAIL	ABDALLAH MAHER
HASNAOUI HOUSSEM	RIAHI FAYCAL	SELLINI HAYET	SAMAALI MOHAMED TAHER
JAMEL ABDELMAJID	DABBABI NAJEH	JABALLAH LAAROUSSI	GUERAWCHI ALI
ZRIGUI LASSAAD	RHOUMA MOHAMED ALI	BEN MOHAMED MONIA	OUNI SALAH
ROMDHANI MOHAMED	TAHRI RIM	MECHRI MOHAMED NEJIB	RIM KARIM
TRABELSI AMROU	BEN HOUIDI YOUSSEF	NOURI KARIM	BOUGHANMI AMEL
BSAIES AMEL	KEFI LASSAAD	ZICH REBAH NEE DIOUANI	HAFSAOUI NOUREDDINE
DHAHRI AHLEM	MABROUK BESSEM	MEZGHANI YASSINE	HSAINI SAIDA
ROUISSI ABDERRAZEK	BRAHMI KARIM	BENABDALLAH KAMEL	FESSI NEE ALLANI AROUA
TITOUHI IMEN	TANGOUR ALI	NAKKACHI BASSEM	SELMI IMED
MLOUHI HANENE	GUIZANI ISSAM	NJILI HAMED	CHAIBI NIZAR

KHALFALLAH FREDJ	JABRANE WAFA	YAHYAOUI KARIM	BEJAOUI SABRI BEN BECHIR
RIABI JAMEL	SKANDER CHENNOUFI	SAYAH AHMED	GHALLEB MOHAMED RACHED
JEMAI ABDELJELIL	OUHICHI HEDI	HAMMI NACEUR	EL ABRI FETHI
CHAKROUN YOSRI	DAMERJI ANIS	MATHLOUTHI SALAH	DRIDI KAMEL
SMACH ABDELFATTAH	KACEM SANA	JBILI MOUNIR	SMARI ALI
BOULAARES ALI	BOUZAZI HNIA EPOUSE CHAABI	DALI BRAHIM	BEN KHEDIJA SAMAH
MERSNI AZIZA EP KAHLAOUI	BAYOUDH LASSAAD	KASSOUS ASMA	BEN ALI NAJOUA
DARGHOUTH ANIS	DHIFALLAH NEJIA	MBAREK ABDELBASSET	BORSALI FAKHREDDINE
JELAIL KARIM	GHEFIRA FADHLOUNI	CHAABANE MOHAMED ISLAM	FARAH FATMA
SCANNELLA MARCO	AZAIEZ ELHEM	KOUT SADOK	DHAOUEDI TAREK
JRADI SIHEM	DHOUIBI MOUNIR	BRINI MUSTAPHA	RAI MAHDI BEN SABEUR
BTBT 1 BTBT	FERHANI NAJET	GHRIBI ABDERRAHMAN	MAKNI AMIRA
BTBT 2 BTBT	NEJI KHALED	TOUIL MOHAMED	B ALI JASSER
BTBT 3 BTBT	ABIDI FAYCEL	KADDOUR ALI JASSEM	BEN CHIKHA JALEL
BTBT 4 BTBT	CHERIF HOUDA	B. ACHIBA EP.CHAFTAR FATMA	BEJAOUI WIEM
RADHOUANI SALOI	RIABI YOUSSEF	SMARI SAYED	TRABELSI ABDELKADER
DACHRAOUI WAHIDA EP YAAKOUBI	MEMNI WALID	DOGHMENI MOEZ	MOSREANE MUSTAPHA
SEHILI EP HEDFI OLFA	KHIARI OUSSAMA	KARIM AYDI	DHEFILI TAHER
AYADI MOHAMED ALI	LAHBIB KHALED	CHAOUECH HASSINE	BRIKI HOUDA
KHARDANI ALI	HMAD MAJDI	JEMAL MAYMOUNA	HAMMADI LATIFA
MANAA WIDED	SMII RIM	DHIFI KAMEL	ARFA HAYET
BARKIT SLIMENE	HAMZA DALILA	ZAYANI AHMED	AYADI BRAHIM
TRABELSI LAROUSSI	TEBIB MOHAMED	LTAIEF MAHER	JELILI HAMMADI
BEN KAMLA SONDES	SOUISSI ABDESSATTAR	LOURIMI HOUDA	ADOUNI NIDHAL
FATTOUM MOHAMED FADHEL	BEN AMOR MOHAMED	LEBBI AMINE	GHANMI MOURAD
BETTAIEB ABDALLAH	BOUKADHABA MOHAMED ABDEJALIL	MOHAMED HEDI WALI	BELKADHI MOHAMED SAHBI
DABEK ABIR	JEMILI NACEUR	IFAOUI JALLOUL	GHANMI WALID
JGUIRIM EP KHOJA HOUDA	BALLOUMI FATEN	DAKHLAOUI SAIDA EP.FADHLAOUI	BEN JANNET HABIBA
MZOUGHI KODS	ABIDI LEILA	BAHI WAEL	SBAI FADHEL
BEN AMOR FOUAD	DARRAGI HASSINA	KHAILIA ANIS	RIAHI REFKA
BEN OSMAN SAMY	JAIDI HASSEN	BEN HAMZA RIDHA	MANSOUR AYMEN
HAJJAM MOHAMED NABIL	TRABELSI LATIFA EP AMRI	KEFI CHOKRI	NAGUECH WAHID
BENNASR MOHAMED	HERZI YOUNES	FERJANI HASSEN	GUESMI IKBEL
ZORGATI MOURAD	ABIDI NAJLA	AMDOUNI OTHMANE	ZOUITA SADOK
ABDELLAH MONIA	AJRA OTHMEN	GHOUILI FAYCAL	MARSIT ANIS
SAGUAR MOHAMED ALI	BELHADJ KHIRA	GANNAS HASSANE	NAAS MOHAMED ALI
MZOUGHI AMOR	CHAABANE BECHIR	JABEUR DHOUHA	CHIHAOUI CHEDLY
OUNI KARIM	HASNAOUI MAKRAM	GHANMI MOURAD	AYARI JALEL
ARRAMI NOUREDDINE	EL GASMIA BECHIR	SAOUDI NABIL	BEN MNA LOTFI
ABDALLAH BOCHRA	LAAOUINI HASSEN	BEN MILED MOHAMED	ZAIDI ANAS
BEN AYED MECHKET	SEDIRI MOURAD	TRABELSSI MAKRAM	AMMAR WALID
ZAKIA TRABELSI	ABDALLAH ABDESSALEM	BEN ARFA EL AKRI	LAABIDI FERID
KHLIFI MOHAMED MOULDI	CHERIF ABDERRAZAK	KHELIFI HOUCINE	KAHLAOUI HAMDA
MABROUK MOHAMED	BEN SLAMA JALLOUL	CHAMKHI NIZAR	BOUSLAH RIDHA
DEKHIL NOUREDDINE	MARAOUI RIM	CHAIBI ADEL	CHRIKI MOHAMED
CHINGARANDE CHRISTOPHER	SAIDI ANIS	RAHMEN MOHAMED ACHRAF	KHLIFI KHALED
SANHAJI NADER	BOUCHMEL HOUCINE	JRIDI MOHAMED EL ARBI	BOU SAID CHEDLY
AOUA FERIDA	OUMAYA NOUREDDINE	DABOUSSI FETHI	OUKARA SOUAD EP.HAJRI
NAMMOUCHI MOHAMED	BEN OTHMAN NOURA	BEJAOUI ALI	HADDAR AMINE
BACHA MAJID	AYARI YOSRA	BAYOUDH KAIS	FERCHICHI HOUCINE
BABAY ASMA	IBN ALI KARIM	HASHASSI EL AMJED	TORKHANI SENDA
OUESLATI HANENE	NHIDI HEDI	ACHOURI ZINA	NASRI TAHAR
JOUINI GHAYA	JELIDI SONIA	MERSNI FAOUZI	LATRECH MOHAMED NACEUR
ABDERRAHIM KHAOULA	JEBIL MOUNIRA	DHAOUADI WISSEM	REJEB SABER
ABDELKADER RIADH	AMERI OTHMENE BEN SALEM	SAYADI SKANDAR	JAIDI BRAHIM
SLITI MOHSEN	MOSRATI VVE HAJJI KAOUTHER	MANSRI LATIFA	TOUNSI DORRA
TRABELSI SAMI	MAATOUG FETHI	BAKIR NOUREDDINE	KEKLI MOHAMED SEDDIK ET/OU IMENE GMATI
FELHI NADER	DRIDI LOTFI	M BAZIA MOHAMED	CHALWATI KAMEL
FARHANI ALI	AYED RAMZI	BELLALI MALIKA	OUESLATI MOHAMED TAHAR
HANNACHI WASSIM	OUNISSI KAMEL	KORTAS RYM	AKROUT AMINE
KHALADI SARRA	FLIGENE SLAHDDINE	SELIANI ABDELAZIZ	TURKI FIRAS
BOUSBIA AOUATEF	BEN HAJ SAIED LOTFI	AMARA ABDELWAHED	SELMI HASSINE

MARNISSI ATEF	BEN GHODHBENE NAJOUA VEUVE HARBAOUI	GUIDARA SAMEH	SOUILAH HOUCINE
BOUZOUITA INES	RIHANI HATEM	LAMOUCHI RIADH	SEDIRI NEE MERGHEMI ALIA
REGAIEG ALAEDDINE	EL AMRI OUANNES	ALOUI ALAEDDINE BEN MOHAMED	KILANI MOHAMED WASSIM
THOURI SAADIA	JELASSI FATMA	RHOUMA SAMIA	GHACHEM KAOUTHER EP.MAATKI
FERJANI HAJER	GHAFARI EZZEDINE	SEDIRI LOTFI	BOUIDAY KAREM
DHAHRI KARIM	AOUADI LATIFA	BEN SALEM MOHAMED	BEN AMOR LAMIA
KHOUILDI HEDI	JERBI NADIA	BDIRI KARIM	GAALOUL MOHAMED YASSINE
BENJEDDOU OMRANE	GHOUAILIA MALIKA EP BEN BRAHIM	TOUIL KARIM	CHAIBI NIZAR
HOSNI ANIS	LAJRAB NAJOUA	CHARDON YVES	GUEZGUEZ MOHSEN
BACCOURI MOHAMED	MABSOUT HASSENE	BEN HAMIDA ZOUHEIR	REJEB MAHMOUD
KHANNOUSSI MAHMOUD	DHBAIBI FARHAT	KHELIFI ABDERRAZAK	LOUZIR MOHAMED
BOUGHANMI AWATEF	MESSADDAK RIHAB	BOUKHCHIM ALI	ROMDHANI HABIBA
MARSANI HANENE	BENABID MOEZ	DRIDI JAMEL	BEN AYED LEILA
SAIDI NABIL	REBAI ABDELWAHEB	MDHAFFAR IMENE	YOUNES EP SAKLY NADRA
BEN IBRAHIM EZZEDINE	HAMDI NEJIA	ALLOUCHI AHMED	BAYOUDH MAHBOUBA
BARGAOUI RIDHA	LAMINE KAIS	ASSIL BEN MOURAD AYADI	CHAABI MOHAMED
LEULMI NABILA EP.MAHBOULI	LIRATHNI LOTFI	ABIDI SOFIENE	DRIDI ZOUHEIR
OULED AMOR MOHAMED	KALAI IMEN EP HARRAR	SAIDI MONGIA	HABOUBI MAHDI
JAOUADI LEILA	TOUAI RACHID HASSEN	YOUNES MONGIA	BENELHENI JAMILA
BEN GUIRAT AFIF	BEN KHALIFA BELGACEM	FADHEL LIMEME	TARFAOUI ADEL
BTBT BTBT	SABBAHI MOHAMED	HASNAOUI MOUNIRA	GHDIRA HATEM
FETE DU MUGUET 2009 - 1	BELKAHLA MOUNA	TAKOUK ACHWEK	LABAIED MOHAMED HOUSEM EDDINE
FETE DU MUGUET 2009 - 5	ABIDI KAIES	ASSIDI WAJDI	SFARI AROUA
FETE DU MUGUET 2009 - 8	MHIMDI SOUAD	MOKRANI FAOUZI BEN HABIB	JALLALI NASRI
AROUA SONIA	AYARI MERIEM	TRIFI HAMZA	CHERITI TAREK
BEN GUIRAT SABRI	KLICHE FARAH	ZAABOUTI SALAH	AISSA KAMEL
FATNASSI ANIS	BEN MAATOUG MONCEF	BOUHALI MONIA	DHOUIBI FAOUZI
MLOUKI JALEL	KEBEILI EP KAROUI NABIHA	EL-HOSNI ALI	CHAFTRI MOUNA
ACHOUR ABDALLAH	BEN ALI LAMINE	TORKHANI BILEL	JAFFEL IBRAHIM
SELMI MOEZ BEN KILANI	KHELIJ SALWA	REBAI TAREK	CHEHBI FETHI
EL HANDOUZ ABDESSALEM	NOURI NOURA	CHAFAI MONCEF	BEN KHALIFA RACHED
FELHI ADEL	CHAAOUANI SLIM	ABBES EPOUSE CHERIF MOUNA	HLILA EP DELDOUL IKBAL
BEN HADJ HMIDA NEJIBA	LAMOUCHI IMENE	SFAR MAGID	HALOIS FETHI
MAHFOUDHI MOUNA	BCHAINI MOHAMED	JRAD CHOKRI	BEN HAMADI ZOUHOUR
SGHAIER AYMEN	BELGUITH MOKHLESS	OUERTANI HICHEM	BEN FEKIH FREDJ KAMEL
DALI RADHOUANE	KTARI RABII	YEDDES YOUSSEF BEN AMOR	BARGHOUDA KARIM
MABROUK AYMEN	OUESLATI MOHAMED	BANI ABDELKADER	HAMADI RIDHA
GUETARI NAOUFEL	ABDELLI LOTFI	MOSBEHI TIJANI BEN SELAMA	BELHADJ MOHAMED LAMINE
LIMAM MOHAMED	JRAD MEHDI SABER	BESSAIES AMEL	HAJRI FARIDA
BEN JERAD SYNDA	TABESSI DORSAF	BEN MENAA BECHIR	ZAIDI KAMEL
MSEHLI MONIA	BEHI SOUHEIL	MOSBAH NABIL	MR ABDELKADER HEDI ET/OU MME LILIANE
ATTAOUI MOHAMED ALI	CHELBI MONGI	GARWECHI RAIDA	JRAD SAMIA
AMOURI WADIIE	BOUBAKER MONGI	ZEMMALI MAROUAN	ADONIS MAKRI
TOUATI KARIM	IBN HAJ AHMED YOUSSEF	SGHAIER DHAFER	HAMZAOUI SABRINE VEUVE TOUZRI
HADJ KHALIFA MOHAMED	MTIRI IMED	GHAFFARI LEILA	OUNI TAIEB
CHERIF MONIA EP.BOUMAILA	WAILI AYMEN	DHAHRIA ESSIA	LAAJILI EP. KHOUJA FATMA
BEN HMIDA HEDIA	BAANANNOU KAOUTHAR	KEFI MOHAMED FAOUZI	SBOURI FADOUA
ROBIL DIDIER	GAALOUL ANOUAR	HANNACHI WASSIM	CHABBAR NEJI
BOUGUERRA GUENAOUI	MHADHBI CHERIF	CHEBBI ISSAM	HACHEM FETHI
BEN SIK ALI SAMIRA	BELGACEM MOHAMED	ZARAI NATEK	HOUIMLI EMNA
OUESLATI MARIAM	MARZOUGUI LOTFI	MANAI BILEL	BEN SI MOHAMED BELHASSEN
ADOUNI SOUAD	LASMAR SOUAD	MENSI KAMEL	REZGUI WALID
LATROUS MOHAMED RAOUF	ABBASSI ZIED	RJAIBI RAMZI	BABBAH SAMI
AZIZI BORHENE	NOUBIGH NEJIB	GHANMI RACHID	AFLI MEHREZ
ELHAFSI MAROUA	ESSADI HASSINE	AZOUZ MLOUKA	HAMMOUDI HATEM
CHERIF HABIB	HAMMAMI IYED BEN EZZEDDINE	MAALAOUI HASSENE	KHELIFI HAYET
REJAB EP. ISMAIL MONIA	LAHDHIRI MAKRAM	MOEZ MISSAWI	HADDADI MOUFIDA
AYEDI EP FAKHFAKH HAJER	HAMMAMI MABROUK	DOUZI JALLOUL	JERBI AYED
MERAI KAIES	CHERIF HAJER	SAOUDI MOEZ	SAHBANI HEDHBA
BAYOUDH RAOUDHA	BOUZAZI DHAHBIA EP SELMI	ZADAM MOHAMED HEDI	AKACHA RIDHA

TEFRIDJ NACIM	LASSOUED EBTISSEM	NEILI MAROUANE	ISMAIL HAJRI IMENE
CHRIGUI HAJER	CHIBA NEE BOUSLAMA AICHA	SBEI HEDI	MZATI TAOUFIK
MAKNINE TIJANI	ZARAI SONDES	YAHIAOUI NAJOUA	BRAHAM ICHRAK
JELASSI HEDI	BEN ABDEKHALEK KHALED	ESSEBKI SAWSEN	BEN YAHIA ALI
BEN SLIMENE HASSENE	MRADI ADEL	JERBI OUAJDI	MAZITI MOUNA
SLAMA FETHI	BEN AMMAR HABIBA	HADDAD SEDDIK	BENNOURI RIDHA
BOUKER CHEDLIA	JEMAA NEE BEN RAYANA SAMIRA	NACEF JAWAHER	ALLAGUI NEILA
CHAMSI AHMED	CHIBANI MOHSEN	BELHAJ MABROUK SAIF	BALTI IMED
ASSAIBI ABDELLATIF	HAMDI RACHID	DHAOUADI HALIMA	HAMZA NAJOUA
BELLIL GAMRA VEUVE CHARFI	BOUMIZA SALEM	GHANNOUCHI SAMIR	MECHRIA AMEL
GUETARI FARHAT	BEN BRAHEM RAGOUG YOUSSEF	TRABELSI SOUAD	SOUSSI INES
BOUSNINA FAOUZI	KEFI NASEREDDINE	FARHANI HECHMI	EL ABED NABIL
ATRI LTAYEF	KHAMARI ABDELAZIZ	BEN HASSEN RAMZI	MDADA ALI
ZIADI WAJDI	BAHROUNI CHEHLA	JEDIDI MOHAMED	GASMI MONTASAR
AOUICHAOUI CHAWKI	JOUIDI MOHAMED	DHAOUADI MOHAMED ALI	BERRAIES NEDIA
CHATTI MOHAMED	KEFI MOUNIRA	TRABELSI SOUMAYA	DHIFALLAH LOTFI
CHARGUI FATHIA	EL ARIBI EP BEN HADJ MBARKA	FERJAOUI AMEL	JABRI NAOUFEL
FERCHICHI MONGI	NAFFETI HSOUNA	ZAAG MOHAMED AMINE	BEN KHEDHER HAYET
NAGGA ESSIA NEE CHOUCHANE	EL EUCH EP EZZEDINI WISSAL	OUERGHI MOEZ	GORFIT ZAINEB
TRABELSI NADA	BEN ACHMA SAMIA	TALBI HENDA	HAMZA EP DALI FETHIA
MESTAOUI NADIA	SELMI VEUVE CHRIGUI MAHBOUBA	ABIDI NACEUR	BRAHAM ELYES
AISSA FATMA	GOZLANI JEMAI	OUESLATI JAMELEDDINE	HANNANCHI ABDELHAMID
NOURI MOHAMED EL HEDI	MOGAADI ABDELWAHEB	LAATAOUI HILMI	BOUHLILA SAMIR
AHMED MED CHERIF	AYADI ALI	FALLEH SALOUA	EL CHAHED JAMEL
SAIDANI SIHEM	ZAARAI NOUREDDINE	HASSINE EP.BEN AMOR WAHIBA	DENGUIR MOHAMED
AMAAR MOURAD BEN AHMED	GHANMI MEKKI	BAY HABIB	AYED MOUNA
BINOUS MOHAMED	AYEB HAJER	BEN HARRATH ATEF	SAHBANI HAMED
MASSEOUD SIHEM	LOUATI TAREK	ZRELLI SANA	CHAKCHOUK ABDELKADER
RAFRAF EP RAFRAF NAJET	SGHAIER SELMA	ALIMI MOHAMED MOEZ	MEJBRI NAIM
BEJAOUI HEDIA	ABIDI ABDELMLEK	HABBACHI RAOUDHA	ZARDI MOHAMED RIADH
DRIDI SALAH	BOUKTHIR HOUDA EP MARZOUKI	LAKHDAR BELGACEM	WERGHOMMI RABII
KHELIFA MOHAMED	LAATIRI MOHAMED MAHER	AMDOUNI THOURAYA EP ZRIBI	BOUTIBA ADELKADER
FRIGUI EP BEN ATTIA MANEL	CHINITI RAJA	TOUMI ADEL	SALHI FAIROUZ
SIOUD AIDA	OUNAIES IMENE	JALLELI SAID	EL GHARBI ANIS
KTATA MOEZ	GUIDARA ANOUAR	MANSRI ADEL	OUERGHI SALAH
BEN SALAH FAROUK	BEN SALEH MEJDI	B. AMARA BOULAKAMINE ALAEDDINE	SMIDA NADINE
ZAIER LASSAD	OUERGHI AICHA	OUSSAIFI ATEF	KECHICHE AYMEN
MZOUGHI HACHED	SAAIDI WIDED	ABIDELLAOUI HABIB	JAOUADI NOUREDDINE
DAMOUSSI MONAAM	SELLAMI MONDHER	EZZEDDINI AMMAR	BACCAR SKANDER
TARHOUNI NEE ATIG RYM	JOMAA HABIB	MELKI MOHAMED LOTFI	CHACHA ABDESSATAR
TELLISSI NEE MAAOUI NAJOUA	KHEFIFI KHEMAIS	BEDHIEFI MOURAD	KALLALA AKRAM
FERJANI JALLOUL	MEFTAH FAOUZI	KLIB WALID	GHAMMAM SAMIA
ARFAOUI HAMMADI	BERRABAA MANNOUBIA VVE MBARKI	RIM KARIM	YACOUBI ABDELHAFIDH
BACCOUCHE RABIAA	CHAABI TAHAR	MBAREK GRAYAA YASSINE	FOUZAI AMINE
GAALOUL HABIBA	BEN AICHA MONDHER	SIOUD JAMILA	M'RABET AWATEF
ABIDI VEUVE HEDHLI SALHA	HERZI TAKOUA	BRAHIM FAOUZI	EL-FESSI YOUSSEF
GHOULA HATEM	KHECHIMI MOUNA	BEN ABDALLAH HEDI	BOUSSETTA RIDHA
PUCER MARINO	YASSINE ZAIED	BOUJBIRA MOHSEN	SALHI YOUSSEF
OUELHAZI BAHRI	ZAIED LOTFI	SAID LOTFI	KHAMARIA HANANE
BACCOUCHI KARIM	ZAIED ALI	EL DHAAYE MEHANED	GHDIRA AWATEF
KHEFIFI HAMED	ABIDI WALID	GHEZELA ADEL	LAZIBI MEHER
BELLAGHA MOHAMED GAIETH BEN HABIB	MAJDOUB RIDHA	ABID IMED	SEFI MOHAMED
ABID FATEH	KHORCHANI MOHSEN	MRABTI ZIED	CHELLI MOHAMED
BEN OTHMAN ABDELKADER	JEBALI HAJER	BEN SALAH RAMZI	ALLOUCHE HICHEM
BOUSSIF MOHAMED	HASSINE IBTISSAM	ZOUAOUI FARES	GHILOUFI MOHAMED
BEN KHALIFA KAIS ET/OU LEMIS	ZID AHLEM EP SLITI	ZEMITA AYMEN	CHAABENE DALILA
ZAIENE HABIB	CHIKHAOUI WASSIM	BOUFETH HASSEN	OSTA YAMEN
BOUKER KHEMAIES	KRIMI BASMA	CHIHAOUI RIADH	MEJRI MONCEF
LAAMARI ASMA	HADDAR AMINE	BAANANOU ADEL	ABBASSI MOUNA EP.BELKHIR
BEN SALHA YOUSSEF ET/OU ZAHRA	BEN AZOUZ NAZEK	NEJI ESSID	LOKTI YOUSSEF
GRICHI KARIM	ARFAOUI INES	AMAMA HOUDA	SLIMANI SABRINE
LTAIEF SIHEM	ARAAR MOHAMMED	JEBRI KARIM	MAAROUFI LOTFI

HFAIEDH MONGI	ARAAR MOUNA	MAHTLOUTHI DRISS	BOUAZIZ HASSAN
FERJANI TALEL	SBAI CHERIF	ROBBANA SEIFALLAH	NOURI HANENE
FRIJI SALHA	HMIDA AMMAR	DHAOUI OUSSAMA	BELHADJ AMOR HAMZA
GUETARI HOUSSEMEDDINE	ADEL YASSINE	EL HAAMDI FAYCAL	MSAHLI DHAFER
GUETARI HOUSSEMEDDINE	JABRANE ROMDHANE	KHIR FAOUZI	LAJMI BRAHIM
BEN BOUBAKER HICHEM	KACHBOURA ALI	BEN NOUIOUA BOUTHEINA	AOUINI AOUATEF
MEKNI BESMA	JEBALI REJEB	DAMMAK SABAH	RIAHI AYMEN
AOUADI EP BOUZAIENE NAJIA	MZOUGHI EP JENDOUBI SALOUHA	CHRIHA ROCHDI	BEN MOHAMED MARWA
SEBIHA MOHAMED ALI	KOSSENTINI SAYED	SOLTANI FAOUZI	NAOUAR EPOUSE DHIB MOUNIRA
OUESLATI NEJI	MASSOUDI EP LAKHDAR HAFIDHA	GUESMI SOUFFIENE	MEJRI MABROUKA
NEMRI MAJDI	MR AOUIDET THEO ET/OU BOUSANDAL JIHEN	ATTOUCHI HAMED	SMAALI EL KAMEL
TILOUCHE SALAH	YOUNES LOTFI	EL AROUI BECHIR	BEN HASSINE SAMI
MRABET MOHAMED ALI	MARSAOUI MOUNIR	AOUISSAOUI LAZHAR BEN AHMED	SAHRAOUI MOURAD
YAKOUBI MABROUKA	JEBALI SARA	GAMMOUDI MOUNIR	BEN HADJ DHAW MERIEM
SEDIRI RAOUDHA EP HERZI	ZEDDINI ALA	MAGHREBI MOHAMED	KESSENTINI MONDHER
BAKALI MAHMOUD	TRABELSI NADA	ABDELLI AMINIE	RAFEI KHALED
KHEDHER RIADH	SADKI JIHENE	MECHRIA MOHAMED	DRINE HOUDA
NEILI WAHID	ZERAI RIDHA	SAKOUHI YOUSSEF	MAAZOUN MOHAMED
MRAD SALWA	ALOUCHI MOEZ	HMILA EMNA	SALAH KAMEL
KACEM EP BOUIDAY FADIA	FERJANI NABIL	FARHAT HOUSSEM B.HECHMI	BERRIRI MERIEM
LAAJILI NAJEH	MANAI CHOKRI	HAMDI SAFA	JEMMALI YASMINE BENT CHEKIB
BEN HASSEN BASMA	HAMDI NEJIB	MANSOURIA EP DRAOUIL SOUAD	BRAHEM IMEN
ALOUI WIDED	BECHIHI SAMIA	AMARA FAKHREDDINE	ACHOUCH SAMI
MJAR SALEM	BOUALI ASMA	MAAROUF JIHENE	EL KASRI NAJLA
SOULA ALI	HIDAR AMIRA	TRABELSI MOHAMED LASSAAD	ZOUANI HEDI
HAMROUNI WISSEM	MEHRZI ANISSA	LAGHNEJ SOUHEIL	BAANANOU OLFA
GHARRED MAHMOUD	GHANMI SOUAD	SASSI LASSAAD	TABKA GACHABI WIDAD
GHARRAD TAOUFIK	AMRI MOURAD	AMROUNI MOHAMED ALI	MEJRI BECHIR
TALMOUDI LEILA	FOUZAI MONIA	MESSADI NEE MHAMED NOUR	MEMMI ZAIED
AYOUB MOHAMED ACHRAF	FERCHICHI HANAN	HAKKOUNA NOUHA	OUNIFI LOTFI
ROUATBI AIDA	EL OUNI ANIS	BARHOUMI MOHAMED	ASSKRI MONIA
SAIDAINE NEJIB	KHELIF AMINE	SAYAR NADRA	MLIK FAOUZI
ALOUI ABDEL MONOOM	KHELIF HELA	MILED SAMI	BEN FREJ BEN ASKER KHALED
BEN MOALLEM EP. BOUCHAALA WIEM	LAMINE NADER	SAID HELA	BOUGUERRA MOHAMED RCHID
BEN NCIB ASAAD	AMRI ZAHRA	BOUBAKER SASSI	RAHALI FAYCEL
ALOUI MOHAMED	HAMDI IMEN	DAAJI MAHBOUBA	GHARBI KHEDIJA EP.SAYADI
YAAKOUBI ZIED	MILI LEILA NEE BOUKORDAGH	CHAARI HATEM	AMOR AHMED
SOUGUIR FATMA	ESSID ABDELLATIF	SLAMA JAMEL	CHRAD MOHAMED
BEN YOUSSEF ABDELKRIM	JABBARI SALAH	ASSADI LAZHAR	MAROUEN SABEUR ET OU MOUNA NEE FAKHFAKH
MEKNI MAHER	BOUALLEGUE MOHAMED MOULDI	MSAADI ZIAD	FERJANI BELGACEM
JEDAY NACEUR	BEN HARRATH MONIA	SEDIRI AMIRA	BOUSSIF MOHAMED
CHOUCHENE MOHAMED NEJIB	HANCHI LILIA	KACEM WALID	HARROUM NEJIA
DRIDI TAREK	FARHANI SADOK	SBIAA MOEZ	MAMLOUK HATEM
AID MOHAMED	ROMDHANE RAOUIA	CHAOUECH SAMIR	BEN SMAYA MONGI
BERRICH ABDESSAMAD	METOUI HAYET	GHASSEN ABDENNADHER BEN ADLENE	BAGHDADI FEHMI
BOUZRARA NAJOUA	BOUCHAA ALAEDDINE	ERGUEZ WAJDI	JEGHAM CHOKRI
TEBRA HABIB	MARZOUGUI AHMED	BEN FRADJ SONIA	ABID NAIMA
LASSOUED MAKREM	BOUCHACH JALEL	HAMDI NABIL	GARGOURI MOHAMED AMINE
MINAOUI LOTFI	KHOUDI LASSAAD	GHARBI HASSEN	BOUZAIANI IMED
CHERNI KAMEL	NEJI TAREK	JEBALI MAHER	TOUIL JAMILA
KADHOUM ASMA	ZID ABDERRAAK	JEDIDI MOHAMED ALI	TOURKI EP SABAHI SALMA
RIAHI AZIZA	GUESMI SONIA	MARDASSI ALI	BEN AMOR MONCEF
KAABACHI FARES OMAR	BOUSSETTA KARIMA	ABDERRAZAK EP LAJILI MANSOURA	HARIZI ADEL
JOUILI NADER	YOUSSEFI RAFIK	HADDADA MOHAMED ALI	BELLAGHA NABIHA
KHESSAIRI HABIB	ZITOUNI NIZAR	LTIFI JALEL	AMARA KAMEL
BENSOLTAN MERIEM	BEN OTHMAN ABDELLATIF	HARRABI JEMAA	BEN KHELIFA KAOUTHER
SAHLI MOHAMED	BOUBAKRI AHMED	ZOUGARI IKHLAS	ABIDI MOURAD
GHABRI MOHAMED	AYADI SOUHAYLA	IBN HEDHILI WALID	GRITLI AYAM
ACHOUR HAITHEM	BEN SALAH NESSRINE	SEBTI SALIM	BEN ZAIED RADHOUANE

TOUNSI MOHAMED ALI	MEDDEB AHLEM	IFAOUI EZZEDDINE BEN HASSEN	DOUSS HACHEMI
AOUISSAOUI ISSAM	MSELMI NEE TAAMALLAH SAIDA	MKADEM MOHAMED	BEN AMOU KHAOULA
AHMED BARKA	ROMDHANI AMEUR	BOUZAIENE KHALIFA	JLASSI MAROUAN
ARIBI MAJED	NAJEH SAIDA	BOUBAKER SAMIR	BEN ALI AYMEN
ELAJROUDI ISMAHEN	BOUABID ABADA ABDALLAH	BEN RHOUMA AZAIEZ	KRAIEM LAMIA
METHNANI MOHAMED MALEK	BOUZID FAOUZI	DHRIFA MOHAMED HEDI	FEZZANI SELIM
KHENISSI ANIS	BARREK JIHENE	DHAOUI HICHEM	ROMDHANI AYMEN
JOUINI MOHAMED WAJDI	DORAI MAHDI	MAHMOUDI RYM	KMALI CHERIF
TOUZI MOHAMED	MALLAT MUSTAPHA	ACHOURI ABDERRAZEK	MACHFAR AYMEN
ZIDI NIZAR	FERCHICHI KHALED	TRAD IBTISSEM	DINARI SAMI
BARBOUR RAOUDHA	MELKI ATEF	MACHFAR RADHOUANE	TEKAYA NAIMA
JLASSI NEJI BEN CHEDLI	ZAOUALI EP ZAOUALI SAIDA	BOUKADIDA SABRI	AZZABI SEIFEDDINE
AYOUB IMED	BEHI HEDI	SDIRI IHEB	BANI ALIA
BEN MAHMOUD HAMED	BEN HAMZA HEDI	GTARI RAJA	BEN SALAH GHADA
JBELI RAOUF	SAIDANI MOEZ	BEN SID EL HADJ SAFOUANE	MRAD FREDJ
KAMMOUN NACEUR	MARRAKCHI MOHAMED LAMINE	SBOUI ASMA	KHADHRAOUI FOUED
BEN SALAH KHELIFA	SASSI MOEZ	SOUI SIHEM	BEN JAMAA BACHIR
ALLANI KHADOUJA	KHAMMOUMA ABDELMALEK	GUESMI LAZHAR	TURKI MOHAMED
LOUATI MONIA	KHAMOUMA ABDERAHMENE	HAMDI KAMEL	AGREBI RADHOUAN
GUEDDARI ALI	BEJAOUI SIHEM	ABDELLAOUI CHAFIK	FARROUKH MOHAMED BEN ZOUHEIR
ALI YOUSSEF	SAHBANI ANIS	AMARA ALI	DRIDI RAFIAA
SOUISSI SALMA	NEFZI MOHSEN	BEN NACEUR RABAB	MAKHLOUF MEHDI
DARMOUL ALEYA	TAYACHI HATEM	AYARI MONDHER	BEN SLIMENE RADHIA
DRIDI ABIR	SAIDANI YOUSSEF	MARZOUK HEDI	SKHIRI RANDA
M'BARKI TAOUFIK	ROUAHI RIDHA	REZGUI MOHAMED ALI	AMRI HASNET
OTHMAN MOHAMED AMINE	SLIMANI LOTFI	BEN MANSOUR HALIMA	FATTEH FAOUZI
RAFRAF ANOUER	TRABELSI MOHAMED HEDI	BOUSENNA BRAHIM	BEN LTAIEF AHLEM
KAABI TARAK	BEN NASR FATMA	KAROUD OTHMEN	FARAH MOHAMED NEJIB
KADDICHE HEDI	ZAHRA HOUYEM	YAKOUBI ALI	ABDELMOULA AZIZ
GAALOUL NIZAR	AYED SAMIRA	BEN SAID RACHID	HMEM NABIL
SAYARI ISMAIEL	JABLI FATMA	SAADOUNI RAMI	SELMI SOFIENE
YAZIDI RABEB	CHRIF DOUCHMEN AYMEN	IFAOUI EZZEDDINE BEN ALI	HAMMALI HEDIA
ZERGUINE MOHAMED SAID	DAALOUL RAFIKA	RAJHI NADHIR	FERCHICHI SAMIR
FNOUN MOHAMED GHAZI	BEN LAMINE FATMA	DERBAL SAMEH	HEMISSI MOHAMED BEN AISSA
MATMATI TAHAR	BELAID NAJET NEE AMARA	GADHGADHI ENNACER	MEDIOUNI KAMEL
EL ABED MOHAMED ALI	BEN KHEDHER MOHAMED	HBIRI ISKANDER	BOUGATEF NAIMA
BEZIOUECH HELMI	OUESLATI SLIM	MISSAOUI ABDELMALEK	MECHRI YOSRA
KSOURI MOHAMED	DEBBICHE NADIA	GHRISSI DHOUHA	JARDAOUI CHAMSEDDINE
AYADI NADIA	MEKKI WIDED	ESSMICHI MOHAMED	YAHYAOUI NEJIA
ZIADI ABDELHAMID	AOUN SONIA	OUERGHI SIHEM	KROUMI AMOR
SAADA HASSEN	MALLOULI ZEINEB NEE GOUIAA	ZOUARI RANIA	ZEMZEMI MOHAMED
JAMMOUSSI SAIDA	EL BEJI NOUHA	B.ABDENNEBI KECHRID DORRA	EL AISSINE WISSEM
NEFZAOUI ALI	HAMDI KAIES	MTIR RADHIA	LAZREG BAYREM
BEN ATTIA WALID	LAHMAR SALWA	KSONTINI DALILA	EL BAHRI HABIB
GHRIBI MOHAMED	OUESELBEL AMIR	SOUIDI MOKHTAR	ATHIMNI HABIB
BEN JABRIA ELYES	DHOUIHRI MAISSA	CHELLY SLIM	BEN ZINEB EP KHLAS SOPHIA
ESSEFI MOHAMED	GAFSIA SIWAR	ZDIRI NOUREDDINE	TRABELSI AHMED
JOABER EP SOUID SABAH	BEN SLIMENE MAROUA	ANTIT HSSAN	MAAMOUN ZOUHAIRA
EL HAMADI MOUNIR	BEN DHAFER BILEL	BEN RACHED SAMIRA EP.BEHI	BEN MABROUK REJAB
NASFI FADHEL	BEN AMMAR ARAFET	MANSOURI ALI	DRIDI EP.B.BISSA RACHIDA
BOUSMINA MOHAMED	JABLOUN NESRINE	BOUDAYA FAOUZI	CHAOUALI SAMI
HAMROUNI MONGI	HMISSI SADDEM	FATHALLAH HABIB	BEN MOUSSA MANSOUR
ZEMZEMI MOHSEN	BEN HAMDA HAJRI ATEF	MAAYOUF ABDELKADER	LAAMIRI FARES
BOUSETTA VVE MEHADHBI MONJIA	BEN REJEB HAIFA	LOUHICHI MAHER	GARA IMED BEN MOHAMED
AOUNI NAHED	BEN MAAOUIA RAFIKA	GHRIBI SAOUSSEN	CHAIEB SALEM
HAMDI MOSBEH	BOUZAYENI MOHAMED SALAH	FATHALLI AMEL	ERRAIS FATMA
NAJAR BOUAICHE	MHIRI MARYEM EP LTAIEF	KRAIEM FAOUZIA	SELMI FAYCEL
HICHERI NABIL	MEZIOU WISSEM	FERJANI KHEMAIES	HLAOUA BECHIR
ALOUI AIDA	FERCHICHI LATIFA	MENAI HABIB	TOUAITI SALAH
GHIDHAOUI MAROUAN BEN MONGI	HDIDI MOURAD	ZAYANE LOTFI	BEN CHIKH AHMED HAMDA
OUERTANI MONDHER	MKHATTAT TAREK	TAYARI MOHSEN	MEJRI SABER
CHIBOUNI JEMAA VEUVE HERZI	TOUHAMI WALID	GARRAOUI MOHAMED	MEKNI OUARHANI ZAKIA EP.CHEBBI
RAHALI KHALIL	TRIKI MOUNA	GADHGADHI HANEN	BEN AMIRA ROMDHANE

LATROUS MOHAMED AMINE	OUESLATI FAOUZI	BOUGHALLAB AZIZA	NEFZI HALIMA VEUVE BOUALI
AJRA MAKRAM	HADDAD MAHER LAROUSSI	HENCHRI SOUMAYA	BOUTARFA FOUED
BARBOUCHI SOUAD	DHAOUI BRAHIM	MEHAOUECH MOULDI	ISMAIL ADEL
AYARI SAMIRA	ZAGHOUANI AMIRA	LAMINE EP GHARBI RAJA	DRIDI MOKHTAR
SOUISSI AMARA	BEN NACEUR ABDELWAHEB	NASR ATEF	LANDOLSI MOHAMED EL ARBI
SKHIRI LOTFI	NAJJAR AHLEM	MEDINI OLFA	EL MAKKI FAICEL
SILINI FATMA	CHANBEH HOUDA	THAMEUR TAREK	NASRAOUI KHALED
REZGUI BEDIS	LANDOLSI ADNANE	EL AROUI BECHIR	BOUTERAA HANENE
JEBALI NEJIB	TAYEB NAJEH	JOUABLIA FAROUK	ABID NEE CHABRAK SAIDA
SALLEMI NAIIM	RAGOUBI TAREK	RAOUAFI MOHAMED	TRABELSI EP GHARIANI JAOUIDA
SAAD KHALIL	BEN MANSOUR ILYES	ABDERRAZEK CHOKRI	ZAOUECH ABDERRAZEK
SIOUD SARRA	CHAHED HICHEM	HAOUIMLI AMMAR	BARBATA WALID
BOUSLAH MOHAMED SALAH	CHAHED LINDA	DOUA EP HDIDI NADRA	HAMMAMI HAMOUDA
BEN CHEIFA MARWA	EL AMRI SAMIA	HAMZAOUI EZZEDINE	BOUKTHIR BOUZID
KHADHARIA MOHAMED	ZIADI OUSSAMA	SELMI MONGI	MADI SAMIR
HENI HAMADI	ESSID HAJER	KADHKADHI HOURYA	CHEMLI HEDI
ELLAFI JAZIA	KAAOUICH SARRA	BEN CHALBIA RYM	SATOURI OUAEL
CHERIF MANEL	AMOR HANA	FATNASSI CHERIF	AYADI TAREK
BEJI HABIB	SOHBANI GHASSEN	KRAIEM WAFA	GHAZEL SALWA
RAHALI RIDHA	NATAHI LAZHAR	SAADANI HEDI	MARZOUKI MOUNA
KHELIJ ALGIA	MAKHLOUF SKANDAR	GUERFALI MOHAMED	SALAH MOUNA
AMROUNI MOHAMED ALI	DRINE ATEF	KLAI MOKTHAR	ZAALOUNI NADIA
BEN ABDALLAH KHALED	SYAYHA EZZEDDINE	ABBAS TAHER	LOUKIL ISSAM
BEN MADHI RADHOUANE	CHOUIKHA SALEM	ZIDI MOHAMED AMINE	BELHASSEN RIADH
CHOUK SLIM	MSABAK CHOUIKHA	BEN HARIZ SAMI	ENAFEKH MARWA
MESSELMANI FATHIA	ARBI CHOKRI	GASMI LOTFI	LACHHEB YOUSSEF
KHALED AHMED	MEZNI MARIEM	BACCOUCHE NOUREDDINE	BEN MBAREK HAIEKEL
MALEK AYOUB	GHARBI MOHAMED ALI	TRABELSI FAIZA	BOUALI ZOUHAIR
BOUKARI ISKANDER	OUECHTATI HENDA	LANDOULSI NABIL	GRIRA MONCEF
CHEIKH GRAYA FARAH EP SARMALI	OCHI TORKIA	GHOUMMA LEILA	MEFTAHI MESK
CHARFFEDDINE HAJER	EL OUESLATI ADEL	ZIADI SOUHEIL	BCHINI JALEL
CHWABNIA MOUNIRA	SOLTANI FETHI	ZITOUNI SOUMAYA NEE GHROZ	ABDALLAH CHOKRI
ABOUKHICHA AZZOUZ	MSIHA ALI	LASSOUED DORRA	ROMDHANI KAIS
BEN HADJ IMENE	SAGHROUN MORDKHAY DIT ROUBIN	ABIDI MOHSEN	GHARBI THOURAYA
OMMEZZINE MOHAMED SADOK	DGHIDEGH HAJER	FEZAI ALI	RAFIK BEN LOTFI BOUJEBEL
BAHRI HAMED	HDOUSSA HAZEM	AYED ATEF	HEDHLY HANIA NEE MEJRI
HAMMAMI EP BEKRI THOURAYA	BOUAROUA LEILA	BEN KHAYATIA HABIB	ELLAFI HASSEN
BEN AZIZA JAMILA	ZAYANI HATEM	ABID ANIS	JEDID BORNIA
GUEBLAOUI SOUAD	DRISSI ALAEDDINE	AMERI ALI	HBIRI ALI
DRIDI OUSSAMA	RACHDI YASSER	ABDELJAWED FATMA	BELHEDI OLFA
JAOUADI MOHAMED	TAKROUNI MOEZ	MENZLI RANIA	GHAZZLANI JAMILA
MANSOUR ZOUHAIER	BEN AYED SAIDA	MAAROUFI MABROUKA VEUVE TOUMI	OUANES ABDELHALIM
RACHED ZOHRA EP BOUSSIF	BEN BOUALI WALID	KHARFOUCHE RIDHA	BEN AMMAR HICHEM
BOUBTANE MOHSEN	BEN ARFA JIHEN	EL MEHRSI MOHAMED	BEN ATTIA MOHAMED
LAKHOUA RAOUDHA	BEJEOUI NAIMA	FEZAI ABDELKRIM	BEN AMARA LAMIA EP BEN CHEDLY
BEN ESSID DALEL	SEFI BELHASSEN	BEN HAMDA SABRINE	MEDIOUNI AMAL
BEN MILED NOUREDDINE	HAMROUNI FAYCAL	BOUAOUINA MOHAMED	AYARI HAYDER
ZEMZEMI MOHSEN	MOHAMED TARAK	SAID DONIA EP GAIED	CHAABENE MORCHED
BOUBAKER FREDJ	GHARBALI WAEL	AMERI MOHAMED MOULDI	TAYACHI ALI
DRISSI GHALIA	M BARKI LOBNA	MATHLOUTHI MOUNA	TESTOURI AICHA EP.CHAOUACHI
BERCHECH TAHAR	BEN DHAOU ALI	SANAA SAMIR	DAGROUNA MOUNA
BRAHIM HASSEN	BOUGHNIMI NEE BALTI NEILA	CHERIAA EP BEN CHEIKH SANA	FILALI ALAEDDINE
DHOUIB OMAR	BEN ALI FADOWA	KAABI ABDELBAKI	BEN ISMAIL MANSOUR
EL FALLAH LASSAAD	ZAGUIA VEUVE SOUISSI ZEINEB	JOUIDI LOTFI	DRIDI MOUNIR
BAGHOULI FETHI	BOUCHAREB FRIHA	AMINE ABDELJALIL	KHELIFI MOHAMED
BELHAJ MAATALLAH	LAHDHIRI MOHAMED HEDI	MANAI JOUBEIR	YASSINE MILI
BELKHADHI NABILA	MAHMOUD AYMEN	ABDELMOUMEN ROUKAYA	BEN ROMDHANE HAMADI
MERDASSI SALAH	CHEHOUMI ALI	BEN MAHMOUD MERYAM	FEKI KHALED
SOLTANI MAHJOUB	ZAGROUBA EZZEDDINE	GHOMMAM DHAKER	AKROUTI KAIS
BEN AYECHE HABIBA	MAKHLOUF NABIL	NOURI SANA BENT MOUNIR	HAMROUNI SLIM
KTARI MOHAMED	BEN ALI NEE ZAKHAMA MINYAR	AYER AMINE	MSETRI MOHAMED SAYAH
CHAOUECH GAMRA EP. SAIDI	BANNOUR NEE NEFZI AMIRA	LAABIDI MOHAMED	MELLITI ABDELBASSET
DRIDI KAIS	AFIA SAFOUANE	MHIMDI LEILA	BEN BRAHIM SAIDA

MAHMOUD SLIM	MEHRI BESMA	DERBALI HANENE	ARFAOUI NAIMA
DRIDI EPS TABASSI BASMA	AKKARI RADHIA	GHALI FETHI	KEDISSA MOHAMED
MAGHRAOUI MOURAD	AYED FAOUZIA	GAALOUL FATIMA	BEN ACHOUR MERIEM
BAGHDADI RAOUDHA	OTHMANE ABDERRAZEK	OMRI AFIF	FTOUHI HICHEM
BEJAOUI MOHSEN	BEN AMARA KAIES	BOULAABA MOHAMED	MABROUK MAHJOUB
ELLOUZI AWATEF	SAIDI MOHAMED FAROUK	SAIDI MOHAMED SALAH	BEN AMOR WAFA
BELARBI ESSIA	TURKI EP CHAIEB SIHEM	JAWADI MOUNIR	BEL HEZIA EP LOUHICH SOUAD
BEN THABET KAMEL EDDIN	GAN KARIMA EP.BELKHIRIA	BEN AMOR NOZHA	ARBI KHEMISSA
JLIDI NOUREDDINE	FEZAI NAJOUA	GANA MAHMOUD	BARGAOUI IMED
YOUNES MOHAMED	JENDOUBI ADEL	ALMIA HABIB	HAMDI TOUHAMI
HOUACHRI RABAH	TRAOUI HAMDI	BEN FADHL ABDERRAZEK	AYED ZEINEB BENT CHAKIB
BEN LETAIFA HABIB	JAMAI MAKRAM	M ZAHMA SAMI	BEN NJIMA MOUNIRA EP BRINSI
HAIFA MBAREK	LMALMIA MOHAMED ALI	JOMAA SYRINE	BOUGHANEM WEJDENE
BENABDELMOULA ALI	JEMAI MOHAMED AYMEN	AJJEL ALI	ENNAIFER ZIED
WERDI HAMADI	SEDIRI MOHAMED	MAATOUG ALI	BOULARES SKANDER
OURIMI MOHAMED	FEKIRI MAHMOUD	AYARI FATMA	HABIBI SABIHA EP.JLAJLA
ABIDI BELGACEM	AKOUBI HICHEM	SAIDANI RIADH	BRIKI WISSEM
TOUJANI TAOUFIK	SOUIBGUI BADREDDINE	METYAR ROMDHAN	BEN AMMAR FATMA
LOUATI RAOUF	MATTOUSSI YASSINE	BEN ZLAOUIA MOHAMED SASSI	BENT AHMED BEN AMOR NABIHA
BOUZARAA AHLEM	MATHARI HABIBA	MAARAF ELYES BEN MOHAMED HEDI	HAZGUI HICHEM
ABDERRAZAK JALEL	MEZNI SLAH	AYARI MOHAMED	JARRAY AFIFA
FRIKHA MONCEF	GHANDRI HOSNI MOHSEN	AOUINI HASSEN	JEMAI AHMED
MANAI EP KHAIRI AMEL	BEN CHEIKH MEHDI	DHAHRI SAMAR	ARFAOUI BECHIR
BOUZGUENDA ABDESSLEM	BEN ABDALLAH ALI	BEN OUNALLAH WISSEM	SOUISSI LOTFI
KHALFAOUI AHMED	MOUSSI KHEMISS	DHAOUEDI SAID	JOUOU ISLEM BEN MOHAMED NEJIB
ALOUI HAYTHEM	TOUNSI RAJA EP.RABHI	BOUAZIZ MEHDI	SAIDANI MONDHER
ABDELMOUMEN HAYET	BEN MABROUK MOHAMED	SAADOUNI RAFIK	LABBAOUI HABIB
OUAZ EP EL GHOUL ALIA	HABACHI SAMIA	MATOUSSI SALAH	MANAI JOMAA
LAHMAR MARYAM BENT JALEL	HENCHIRI MOHAMED AZIZ	HAMOUDA HANENE NEE BEN ATTIA	BEL HADJ ALAYA ZIED SALEM
AJROUD ADEL	FARHATI NEE JABRI WAHIDA	LACHHEB HALIMA	ABOU EL KACEM SANA
HADJ AHMED ABDELLAZIZ	ZEMZEMI HEDI	OUESLATI OTHMEN	BEN OMRANE YOUSSEF
SIALA MOHAMED ALI	FATNASSI HAJER	HAMOUDA LAMJED	KADDOUSSI SABEUR
BEN MAHMOUD AYMEN	BOUHALI BELGACEM	EDDARAOUI EP YOUSSEF NAJOUA	DELLAI INES
BEN HAMMED AHLEM	ADOUNI LEILA	BEN ATTIA WALID	NABLI AHLEM EP OUNI
BEN TELIA FARHAT	CHERIF HASSEN	BELAIDI SOUMAYA	BRIKI MOEZ
SHILI WISSEM	ZEMZEMI THOURAYA EP ZOUINEKH	FKIRI EZZEDDINE	LAAJILI DHEKRA
HEMDI HEDI	MARZOUKI SAMIA	JABBARI TARAK	RIAHI JEDIDI THOURAYA
JERIBI NEILA EP.LAHMAR	BEN AYED HABIB	SASSI EP HMIDA SAIDA	ZOUAGHI NIZAR
NENI JELIDI SLAHEDDINE	MATHLOUTHI KAMEL	OUARDANI IKRAM	BOUSSAADIA MUSTAPHA KAMEL
LAATIRI FAYCAL	HAMMAMI RIHAB	AYA MELLITI	DANCONA MICHELE POALA
SAADI HEDI ZOUHEIR	MERDASSI SIHEM	KACEM MOHAMED BEN SALEM	HAJRI LEILA
YOUSSEF GHARBI	JELASSI HABIB	BEN ATTIA ABDENNACEUR	HOUMAIZA MOUNA
TOUIHRI MEHREZ	BEN KHLIFA ABDELMAJID	TARCHI NAJOUA	CHAOUACHI AICHA
BEN HDEDA RAHMA	JERBI HAJERA	DOGHMAN AMOR	MORNAGUI TAREK
BACCOUCHE MAKRAM	TAJOURI EP.EL HAJRI NOURA	DAGHSNI ALI	LARBI OLFA
BAYOUDH MEHREZIA	HEDHLI SAIDA	MDADA ISSA	JEBALIA MED AMINE
M'HENNI WAFA	ZINE EL ABIDINE SIHEM	CHIHAOUI MOSBAH	AKREMI RIM
GHANMI MOHAMED	ZAOUECH RAMI	FARJAOUI HASSEN	CHOUROU WALID
HAGGARI BOCHRA	MAHMOUD AFIF	NOUBIGHE MOHSEN	KOUKI MOHAMED
MOSBAH KARIM	LAHBIB CHAABANE	KACEM SEIFEDDINE	WANNASSI RANIA
BEN ABDESSALEM RIADH	AOUN SIHEM	NEFFATI MAKRAM	KORMADI ANIS
EL MABROUK MOHAMED	GHIDHAOUI SAYED BEN BECHIR	AOUADHI RIDHA	HERMI RIDHA BEN NACEUR
BEL FEKIH HAMOUDA	CHEMKHI VVE SAHLAOUI MABROUKA	LAMOUCHI RIADH	MOUMNI FETHIA
KHARDANI KAWTHAR	SHILI MOURAD	BEN OMRANE ZOHRA	BOUCHAALA MOHAMED SABRI
HADDAD CHAABANE	KHARDANI AMMAR	KHATERCHI JALEL	EL ASKRI DAOUED
SOUDANI LEILA NAJET	BEN HESSINE NAZIHA	BOUZOUITA ABDERRAZAK	MENJLI FATMA
KERKENI SOUHIR	TOUATI ASMA	AMKA IMENE	SAHLAOUI FAOUZIA
KARDMINE SAMI	BOUGATF MOHAMED HEDI	BORNIA DALEL	BACHRAOUI MOHAMED SALAH
DHAHRI HECHMI	HENI MOEZ	BEL GAIED SARRA	ALLOUCH ABDERRAZAK
BOURAOUI FATEN	BEN METHANNI MEHREZ	JOOBER RIMEH	MOHAMED HEDI GHADHAB
HAJLAOUI CHAFIK	KHALFAOUI FATMA VEUVE GUIZENI	GANFOUDI LAABIDI	ACHOUR MOHAMED ANOUAR

CHEBBI YOSRA EP BOUZIDI	HARZLI NASREDDINE	TAYACHI ALYA	KHEZAMI SAMI
JABNOUNI HABIB	MELKI HAJER	LAABIDI MONGI	BEN JAAFER MOHAMED NACEUR
MEJRI JAMEL	KALLEL KARIM	ABROUGUI FATMA VVE CHERNI	MSAKNI ANISSA
LAJMI SKANDER	BEN ISMAIL HAKIM	SIDAOUI MAHMOUD	ESSGHAIR WALID
SLIMANE BELGACEM	CHEIKH NAGUECH HABIBA NEE ABBES	MOUNA FESSILI	SAIDANI WAHID
NOUISSER MOUNA	AOUINA JABEUR	GHDAS WAJDI	EL HECHI DORSAF
KHEMIRI RIM	ZID SOUMAYA	HAMMAMI MARIEM	BEN SALEM FATMA
AJLANI AHMED TLILI	SIOUD HABIB	OULED YAHYA SAMI	AOUADHI SOUAD EP.CHIHI
BEN YOUSSEF MOHAMED	ISMAIL SAIDA	BEN TAIEB MONCEF	JAAOUENE NOUREDDINE
BEN ALI WIDED	AMRI SALEM	BEN ALI MALEK	CHIHAOUI HEDI
NAAMENE ABDELWAHED	BEN ERIANE ABDELAZIZ	BELAHOUEL MOHAMED	BEL HADJ CHARFEDDINE
SGHAIER SAMIA	DEBBICHI IMED	KHILI HIBA	GHARBI YOUSSEF
MRAD RAKIA EP JBALI	SOUAYAH BADRIA	DRIDI BELHAY	BEN SAIDANE BRAHIM
ENNAJEH NEE GUIZANIA EL AKRI	BELHADJ SABEUR	SBOUI KHELIFA	BEN BOUGARRA NAJET
KHELIFI HAMADI	BEN CHEBAANE SAMAH	DAGHSNI YESSENE	LAABIDI MEHDI
SAMAALI HOUCINE	MSELMI FATMA	TOUMI MOHAMED	BEN OTHMANE RAMI
KHAMMASSI HELA	KRIAA BOULBABA	OUESLETI SAWSEN	NEFZI MABROUKA EP TRABELSI
KHALFAOUI WAJDI	ZRIBI AHMED	AOUICHAOUI NABIL	ALOUI HALIMA
ZEGUENANI CHEBIL	MOUELHI MONGI	SAIDI MOHAMED WAJIH	MAHEDOUI RAFIKA VEUVE HANNAFI
HEDHLI HEDHILI	KHANTOUCH ABDELMAJID	TAALLAH WALID	KARRAY NADA
SALHI BRAHIM	CHAIBI MOUNA	MATHLOUTHI BILEL	RJAIBI FAYCEL
CHARNI WAHID	KHELIFA MERTAH	ABIDI IMED BADREDDINE ET/OU SANA NEE BOUSLAMA	DEBBECHE HAYKEL
HEDHLI AYMEN	TLILI HAJER	METTELI WADIAA	JENDOUBI FAOUZIA
HAMMAMI MOEZ	SASSI SOFIENE	HARABI JAMEL	DOGHMEN AHLEM
HIZEM MOHAMED AMEUR	WAHABI AMANI	BEN BRAHIM ANOUER	DRIDI AMEL
BOUSSELMI MANEL	MECHERGUI RAOUDHA NEE ZAIER	BEN REZEG MOHAMED ALI	TRIGUI LOTFI
HAMZA NADIA	RAGOUBI RAHMA	BEN SALEM RIDHA	JEHA IBTISSEM
OUESLATI AYMEN MOHAMED ET/OU EYA	MAHJOUB MOHAMED SALAH	KILANI AHMED	OUESLATI MOHAMED
HASSINE AMINA EP GHAMGUI	MATHLOUTI HEDI	MEJRI AMOR	BENDANA SARRA
AYOUB FARHAT	GAIED ZIED	MAHFOUDHI EP BOUKADI AICHA	GHARBI MOULDI
AYOUB IMED	SAID ABDELKADER	KHERFANI ANIS	ARFAOUI MOUNIR
KLAI ISSAM	KECHICHE SALEM	SAADA BOUBAKER	MECHRI BEHIJA
AOUADI CHEDLY	BOUSSAADIA KHEMAIES	HAMROUNI SLIM ET/OU HAMROUNI ICHRAQ	HICHRI HOUCINE
AYARI BESMA	GMACH FATEN	BRAHEM ALI	JARRAYA AHMED
BEN GHORBAL MONDHER	BEN SAID AHMED	YAHYA NEE HAMMAMI FADHILA	JOMIAT MONIA NEE MIMOUNI

2025R02347BCFA5

الوسيط بالبورصة	: المستشارون الماليون العرب
ترخيص هيئة السوق المالية عدد	: 21/94 بتاريخ 21 جويلية 1994
شركة خفية الاسم رأس المال الاجتماعي	: 4000000 مليون دينار
المقر الاجتماعي	: مربع الذهب، ضفاف البحيرة 2, 1053ضفاف البحيرة تونس
المعرف الجبائي	**:** 033528J/A/M/000

طبقا للمادتين 43 و48 من قانون المالية لسنة 2025، تنشر شركة المستشارون الماليون العرب الكائنة بمربع الذهب، ضفاف البحيرة 2, 1053ضفاف البحيرة تونس أدناه قائمة حرفائها الذين تم تحديدهم على أنهم غير نشطين لأكثر من 15 عامًا.

ندعو الأشخاص المعنيين إلى الحضور بمقرنا قبل موفي 31 ديسمبر 2025 لإعادة تنشيط حساباتهم.
بعد هذه الفترة، يسقط حق الاستئناف ويتم تحويل المبالغ تلقائيا إلى الخزينة العامة للبلاد التونسية وفقا للأحكام القانونية المعمول بها.

Conformément aux articles 43 et 48 de la Loi de Finances 2025, l'intermédiaire en bourse L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, sise au Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie, publie ci-dessous la liste de ses clients identifiés comme inactifs depuis plus de 15 ans.

Nous invitons toute personne concernée à se présenter dans nos locaux avant le 31 DECEMBRE 2025 afin de réactiver son compte.

Passé ce délai, le droit de recours sera éteint et le solde du compte concerné sera automatiquement transféré au trésor public conformément aux dispositions légales en vigueur.

	INTITULÉ DU CLIENT		IDENTIFIANT ANONYMISE
1	FMT		*****
2	SAFFAR	RIDHA	*****286
3	SALMI	SONIA	*****408
4	CHARNI	SABIHA	*****007
5	MEJRI	KAMEL	*****312
6	BOUDABOUS	RIADH	*****509
7	MEZGHANI	FATMA	*****450
8	SOUDANI	HELA	*****376
9	ZGHAL	MONDHER	*****515
10	BERRIRI	INES	*****590
11	BELAIBA	WASSIM	*****671
12	SGHAIER	AHMED	*****446
13	BECHIKH	ANIS	*****818
14	SMIDA	MONCEF	*****163

1

2025R02380BCFA5

Attijari Intermédiation Intermédiaire en Bourse

Agrément du CMF n° 38-96 du 14/11/1995

Société Anonyme Au Capital de 5 000 000 Dinars

Siège Social : Rue des lacs de Mazurie 1053 les Berges du lac

MF : 0539062D/A/M/000

Liste des Comptes inactifs en valeurs mobilières

Conformément aux articles 43 et 44 de la Loi de Finances 2025, Attijari Intermédiation, sise au rue des Lacs de Mazurie les Bergès du Lac 1053 Tunis, publie ci-dessous la liste de ses clients identifiés comme inactifs depuis plus de 15 ans.

Nous invitons toute personne concernée à se présenter dans nos locaux **avant le 31 décembre 2025** afin de réactiver son compte.

Passé ce délai, **le droit de recours sera éteint** et le solde du compte concerné sera automatiquement transféré au trésor public conformément aux dispositions légales en vigueur.

Nom & Prénom / Dénomination sociale	Nom & Prénom / Dénomination sociale	Nom & Prénom / Dénomination sociale
ABDI SIWAR	FABRIQUE DE CORDAGES ET DE SCOURTINS	LOGANI MEDI
BELHAJ KHALED	GASOUMA HAMMOUDA	MALOUCHE HEDHILI LOTFI
BEN AYED MED AMINE	GASOUMA LAYOUNI DAOULA	MEGDICHE MONCEF
BEN AYED NOUR	GASOUMA MOHAMED AMINE	NOUMA ARIEM
BEN AYED RAYEN	GASOUMA NAIM	NOUMA SALEM
BEN HAMOUDA HANEN	GASOUMA NASREDDINE	NOUMA SAMAR
BEN HAMZA SALEM	GHARBI IMED	NOUMA SLIM
BEN HASSEN NADER	GSOUMA HOUYEM	OMRI MERIEM NOUR
BEN SLAMA AIDA	HADDAD HELLA	OUACHANI MAHER
BEN SLIMENE ZEINEB	HADDAD SOFIENNE	SAANOUN ADAM
BEN TARRIT NABIHA	HADDAR BRAHIM	SAANOUN OUSSAMA
BEN YOUSSEF AIDA	HADJ ALI MOURAD	SADANI ROLLA
BEN YOUSSEF YOUSSEF	HADJ ALI RAFIK	SADDEM TIJANIA
BENNACEUR CATHERINE	HEDHILI MAHA	SAIDANE NOUR
CHERIF SONDES NEE HAMDANI	JELASSI NOUREDDINE	SELLAMI HEDIA
DALY FERIDA	JERIDI BALSSEM	SELLAMI JAOUIDA
DARDOUMI INES	KAMMOUN ABDLKADER	SOCIETE S C A S
DEBIT MOHAMED AMINE	KAROUI RAOUF	STE MEDITERANEENNE D'EQUIPEMENT
DEBIT SARRA	KEBBAKBI HAMZA	SUCCESSION EL ABED HASSOUNA
DRIDI JAMILA	KECHIDA RACHIDA	TRABELSI HAJER
DRIDI SAIDA	KHALFAT ZEINEB	TRABELSI HELA
EL BEJI FOUED	KHOUINE EP BEN AYED LAMIA	ZAGHBIB ZOHRA
EL BEJI HIBA ALLAH	KOUKI CYRINE	ZEDDINI GHASSEN
EL BEJI MOHAMED HEDI	KOUKI RAAFA	ZEDDINI YOSR
EL MATERI HOLYA	KOUKI SAMAR	ZRIBI SANA
EL MATERI NAIMA	KRAIEM INES	
ESSAYEL DHOUHA	KRAIEM YESMINE	

2025R02386BCFA5